

Xenon Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1510 Luxembourg, 21, avenue de la Faïencerie.

R.C.S. Luxembourg B 35.857.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2012170203/9.

(120223659) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 décembre 2012.

Xenon Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1510 Luxembourg, 21, avenue de la Faïencerie.

R.C.S. Luxembourg B 35.857.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2012170204/9.

(120223660) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 décembre 2012.

Xenon Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1510 Luxembourg, 21, avenue de la Faïencerie.

R.C.S. Luxembourg B 35.857.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2012170205/9.

(120223661) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 décembre 2012.

Xenon Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1510 Luxembourg, 21, avenue de la Faïencerie.

R.C.S. Luxembourg B 35.857.

Les comptes annuels au 31 décembre 2007 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2012170206/9.

(120223662) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 décembre 2012.

Xenon Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1510 Luxembourg, 21, avenue de la Faïencerie.

R.C.S. Luxembourg B 35.857.

Les comptes annuels au 31 décembre 2006 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2012170207/9.

(120223663) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 décembre 2012.

Xenon Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1510 Luxembourg, 21, avenue de la Faïencerie.

R.C.S. Luxembourg B 35.857.

Les comptes annuels au 31 décembre 2005 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2012170208/9.

(120223664) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 décembre 2012.

4Inga Consult S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1537 Luxembourg, 1, rue des Foyers.
R.C.S. Luxembourg B 159.191.

Les comptes annuels au 31/12/2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2012170217/9.

(120224063) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 décembre 2012.

Whimper SA, Société Anonyme.

Siège social: L-1449 Luxembourg, 18, rue de l'Eau.
R.C.S. Luxembourg B 106.286.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2012170194/9.

(120224589) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 décembre 2012.

Vitrilux S.A., Société Anonyme Soparfi.

Siège social: L-8070 Bertrange, 10B, rue des Mérovingiens.
R.C.S. Luxembourg B 32.512.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2012170187/9.

(120224380) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 décembre 2012.

Vitrilux S.A., Société Anonyme Soparfi.

Siège social: L-8070 Bertrange, 10B, rue des Mérovingiens.
R.C.S. Luxembourg B 32.512.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2012170188/9.

(120224381) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 décembre 2012.

Vers l'Avenir S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8821 Koetschette, 1, Z.I. du Riesenhaff.
R.C.S. Luxembourg B 97.837.

Les comptes annuels au 31.12.2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2012170182/9.

(120224489) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 décembre 2012.

Vagolux, Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 30.000,00.

Siège social: L-1116 Luxembourg, 6, rue Adolphe.
R.C.S. Luxembourg B 143.341.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2012170174/9.

(120223914) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 décembre 2012.

Tool Company S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8009 Strassen, 173, route d'Arlon.
R.C.S. Luxembourg B 105.401.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2012170152/9.

(120223996) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 décembre 2012.

Tool Company S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8009 Strassen, 173, route d'Arlon.
R.C.S. Luxembourg B 105.401.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2012170151/9.

(120223995) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 décembre 2012.

Themaco S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-5450 Stadtbredimus, 7, Lauthegaass.
R.C.S. Luxembourg B 144.442.

Der Jahresabschluss auf den 31.12.2011 wurde beim Handels- und Gesellschaftsregister von Luxemburg hinterlegt.
Zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2012170148/9.

(120224572) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 décembre 2012.

Taurus Transinvest S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1840 Luxembourg, 11A, boulevard Joseph II.
R.C.S. Luxembourg B 149.275.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2012170133/9.

(120222233) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 décembre 2012.

SU European Properties S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 1.300.200,00.

Siège social: L-1637 Luxembourg, 22, rue Goethe.
R.C.S. Luxembourg B 118.958.

Le bilan au 31.12.2011 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2012170127/9.

(120224528) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 décembre 2012.

Strategic Project Management International (SPMI) S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2732 Luxembourg, 2, rue Wilson.
R.C.S. Luxembourg B 144.588.

Les comptes annuels au 31.12.2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2012170125/9.

(120224825) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 décembre 2012.

Spaciof, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2628 Luxembourg, 61, rue des Trévières.
R.C.S. Luxembourg B 85.825.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2012170122/9.

(120224633) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 décembre 2012.

Spa et Jacuzzi S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4831 Rodange, 146, route de Longwy.
R.C.S. Luxembourg B 114.634.

Les comptes annuels au 31/12/2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2012170121/9.

(120223753) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 décembre 2012.

Sisca S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2732 Luxembourg, 2, rue Wilson.
R.C.S. Luxembourg B 163.736.

Les comptes annuels au 31.12.2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2012170104/9.

(120224818) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 décembre 2012.

Sigma Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1449 Luxembourg, 18, rue de l'Eau.
R.C.S. Luxembourg B 143.745.

Les comptes annuels au 30 juin 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2012170102/9.

(120223817) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 décembre 2012.

Scotlib International S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5842 Hesperange, 1, Am Weischbaendchen.
R.C.S. Luxembourg B 165.039.

Les comptes annuels au 31 Décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2012170091/9.

(120224325) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 décembre 2012.

SB-Invest S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2732 Luxembourg, 2, rue Wilson.
R.C.S. Luxembourg B 147.075.

Les comptes annuels au 31.12.2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2012170089/9.

(120224819) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 décembre 2012.

Samor R.E. SA, Société Anonyme.

Siège social: L-1449 Luxembourg, 18, rue de l'Eau.

R.C.S. Luxembourg B 103.648.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2012170086/9.

(120224560) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 décembre 2012.

Sagittarius Invest S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8070 Bertrange, 10B, rue des Mérovingiens.

R.C.S. Luxembourg B 102.550.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2012170084/9.

(120224752) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 décembre 2012.

Stellabridge S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5365 Munsbach, 6C, rue Gabriel Lippmann.

R.C.S. Luxembourg B 162.211.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2012170078/9.

(120224842) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 décembre 2012.

Ste-Véronique GmbH, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8041 Strassen, 80, rue des Romains.

R.C.S. Luxembourg B 150.305.

Les comptes annuels au 31 octobre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2012170077/9.

(120224628) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 décembre 2012.

ServiceMagic International S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5365 Munsbach, 6C, rue Gabriel Lippmann.

R.C.S. Luxembourg B 142.539.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2012170061/9.

(120224670) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 décembre 2012.

Royal Wings Spf S.A., Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 3A, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 18.408.

Les comptes annuels au 31/12/2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2012170046/9.

(120224452) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 décembre 2012.

Romada.Fi S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1260 Luxembourg, 92, rue Bonnevoie.
R.C.S. Luxembourg B 85.758.

Le bilan approuvé au 31 décembre 2011 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Référence de publication: 2012170041/9.
(120224730) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 décembre 2012.

Quinta da Murteira S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 29, avenue Monterey.
R.C.S. Luxembourg B 146.483.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Référence de publication: 2012170020/9.
(120224447) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 décembre 2012.

Pro-Vision HS S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.
R.C.S. Luxembourg B 128.478.

Le Bilan au 31 mars 2012 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Référence de publication: 2012170012/9.
(120224599) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 décembre 2012.

PRESTO Consulting & Consultants S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-4041 Esch-sur-Alzette, 33, rue du Brill.
R.C.S. Luxembourg B 98.769.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Référence de publication: 2012170006/9.
(120224516) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 décembre 2012.

Plastwood International S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1449 Luxembourg, 18, rue de l'Eau.
R.C.S. Luxembourg B 94.253.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Référence de publication: 2012169997/9.
(120223819) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 décembre 2012.

Pirson Contractors S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-9964 Huldange, 21A, Stawelerstrooss.
R.C.S. Luxembourg B 53.660.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Référence de publication: 2012169993/9.
(120223645) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 décembre 2012.

Pierson Invest S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2732 Luxembourg, 2, rue Wilson.

R.C.S. Luxembourg B 144.008.

Les comptes annuels au 31.12.2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2012169990/9.

(120224820) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 décembre 2012.

PHT International Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-5842 Hesperange, 1, Am Weischbaendchen.

R.C.S. Luxembourg B 142.613.

Les comptes annuels au 31 Décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2012169989/9.

(120224155) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 décembre 2012.

PHL Finance S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5365 Munsbach, 6C, rue Gabriel Lippmann.

R.C.S. Luxembourg B 154.515.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2012169986/9.

(120224705) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 décembre 2012.

PH Rent S.à r.l., Société à responsabilité limitée unipersonnelle.

Siège social: L-5842 Hesperange, 1, Am Weischbaendchen.

R.C.S. Luxembourg B 145.777.

Les comptes annuels au 31 Décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2012169985/9.

(120224147) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 décembre 2012.

PH Bati-Import S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1660 Luxembourg, 70, Grand-rue.

R.C.S. Luxembourg B 162.217.

Les comptes annuels au 31 Décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2012169984/9.

(120223747) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 décembre 2012.

Park Invest International S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2732 Luxembourg, 2, rue Wilson.

R.C.S. Luxembourg B 151.642.

Les comptes annuels au 31.12.2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2012169976/9.

(120224822) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 décembre 2012.

Ottavia S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1449 Luxembourg, 18, rue de l'Eau.

R.C.S. Luxembourg B 89.375.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2012169963/9.

(120223776) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 décembre 2012.

Ornita Holding S.A.H., Société Anonyme.

Siège social: L-2530 Luxembourg, 4, rue Henri M. Schnadt.

R.C.S. Luxembourg B 71.019.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2012169960/9.

(120223822) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 décembre 2012.

Omnium de Participations Holding International - OPHIR S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1510 Luxembourg, 21, avenue de la Faïencerie.

R.C.S. Luxembourg B 54.455.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2012169948/9.

(120223653) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 décembre 2012.

Nivard S.A. SPF, Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-8041 Strassen, 80, rue des Romains.

R.C.S. Luxembourg B 158.202.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2012169928/9.

(120224575) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 décembre 2012.

Nimrod Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 139.427.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2012169925/9.

(120224477) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 décembre 2012.

Omnium de Participations Holding International - OPHIR S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1510 Luxembourg, 21, avenue de la Faïencerie.

R.C.S. Luxembourg B 54.455.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2012169949/9.

(120223654) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 décembre 2012.

Omnium de Participations Holding International - OPHIR S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1510 Luxembourg, 21, avenue de la Faïencerie.

R.C.S. Luxembourg B 54.455.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2012169950/9.

(120223655) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 décembre 2012.

Omnium de Participations Holding International - OPHIR S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1510 Luxembourg, 21, avenue de la Faïencerie.

R.C.S. Luxembourg B 54.455.

Les comptes annuels au 31 décembre 2007 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2012169951/9.

(120223656) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 décembre 2012.

Omnium de Participations Holding International - OPHIR S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1510 Luxembourg, 21, avenue de la Faïencerie.

R.C.S. Luxembourg B 54.455.

Les comptes annuels au 31 décembre 2006 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2012169952/9.

(120223657) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 décembre 2012.

Omnium de Participations Holding International - OPHIR S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1510 Luxembourg, 21, avenue de la Faïencerie.

R.C.S. Luxembourg B 54.455.

Les comptes annuels au 31 décembre 2005 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2012169953/9.

(120223658) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 décembre 2012.

Midaro Invest S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2732 Luxembourg, 2, rue Wilson.

R.C.S. Luxembourg B 141.687.

Les comptes annuels au 31.12.2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2012169898/9.

(120224823) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 décembre 2012.

Mineralux S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-3786 Tétange, 25bis, rue Pierre Schiltz.

R.C.S. Luxembourg B 68.855.

Les comptes annuels au 31/12/2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2012169899/9.

(120224427) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 décembre 2012.

AWPG Arthur World Participation Group S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 52.000.000,00.

Siège social: L-1222 Luxembourg, 16, rue Beck.

R.C.S. Luxembourg B 174.359.

—
STATUTES

In the year two thousand and twelve, on the twenty-eighth day of December.

Before us Maître Henri Hellinckx, notary residing in Luxembourg.

THERE APPEARED:

Mr. Jacques Essebag, born on March 10, 1966 in Casablanca (Morocco), having his address at 22, rue Clément Marot, 75008 Paris (France) (Shareholder 1)

AND

Mr. Olivier Essebag, born on November 15, 1970 in Chatenay-Malabry (France), having his address at 19, avenue Mac Mahon 75017 Paris (France) (Shareholder 2 and together with Shareholder 1, the Shareholders)

here represented by Jacques Essebag, residing in Paris (France), by virtue of a proxy

Such proxy, after having been signed *ne varietur* by the proxyholder acting on behalf of the appearing parties and the undersigned notary, shall remain attached to the present deed and shall be filed with such deed with the registration authorities.

The appearing parties, represented as stated here above, have requested the undersigned notary to record the following:

I. The Shareholders are the owners of 100% of the share capital of AWPG Arthur World Participation Group SAS, a company incorporated and organized under the laws of France, having its registered office at 78, avenue Marceau - 75008 Paris, registered with the Paris register of commerce and companies under number 493 204 234 RCS Paris (the Company);

II. that five million two hundred thousand (5,200,000) shares of the Company, representing the entirety of the share capital of the Company, are duly represented at this meeting of the Shareholders (the Meeting) which is consequently regularly constituted and may deliberate upon the items on the agenda, hereinafter reproduced;

III. that by a resolution of the Shareholders of the Company validly adopted in France, on December 20, 2012, the Company resolved to transfer its registered office, place of central administration, principal establishment and place of effective management from France to the City of Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, without the Company being dissolved but on the contrary with full corporate and legal continuance and hence to adopt Luxembourg nationality and to submit the Company to Luxembourg law. All formalities required under the laws of France to give effect to that resolution have been or will be duly performed;

IV. The agenda of the Meeting is the following:

1. change of nationality of the Company from a French company to a Luxembourg company and transfer of the registered office, place of central administration, principal establishment and place of effective management of the Company from France to the Grand Duchy of Luxembourg, with effect as at January 1st, 2013 at 12.00am (start of the day), without the Company being dissolved but on the contrary with full corporate and legal continuance;

2. acknowledgement of change of nationality, of the Company with effect as at January 1st, 2013 at 12.00am (start of the day), and adoption by the Company of the legal form of a private limited liability Company (société à responsabilité limitée) with the name AWPG Arthur World Participation Group S.à r.l.;

3. amendment and complete restatement of the Company's articles of association so as to conform them to the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, as a consequence of the Company becoming a Luxembourg law governed company subject to the Luxembourg law of August 10, 1915, on commercial companies, as amended, with the Company having a share capital of fifty-two million euro (EUR 52,000,000) divided into five million two hundred thousand (5,200,000) shares, with a nominal value of ten euro (EUR 10) each, it being understood that the amount of one hundred forty-nine million seven hundred thirty-three thousand five hundred and seventy three euros (EUR 149,733,573) shall be allocated to the share premium account of the Company;

4. reallocation of shares following consolidation of number of shares in issue and commitment to maintain ownership;

5. acknowledgement of the end of the mandate of the current managers and appointment of new managers for an unlimited duration;

6. acknowledgement of the end of the mandate of the statutory auditors (commissaire aux comptes) of the Company;

7. establishment of the registered office, place of central administration, principal establishment and place of effective management of the Company at 16, rue Beck - L-1222 Luxembourg (Grand-Duchy of Luxembourg); and

8. miscellaneous.

Thereupon, the appearing parties, represented as stated here above, requested the notary to record that:

First resolution

The Meeting resolves to change the nationality of the Company from a French company to a Luxembourg company and to transfer the registered office, place of central administration, principal establishment and place of effective management of the Company from France to the Grand Duchy of Luxembourg with effect as at January 1st, 2013 at 12.00am (start of the day), without the Company being dissolved but on the contrary with full corporate and legal continuance. The Meeting further declares that all formalities required under the laws of France to give effect to such transfer have been or will be duly performed.

The Meeting acknowledges that the Company will keep, further to the transfer of its registered office to Luxembourg, a permanent establishment (within the meaning of the “Convention fiscale franco-luxembourgeoise” dated April 1st, 1958 published in the French official gazette “Journal Officiel” dated April 9, 1960) which will have its own resources necessary to the performance of a commercial activity in France. The Meeting resolves that the Company will henceforth proceed, as from the transfer of its registered office to Luxembourg, with the opening of a branch (“succursale”) in France, registered with the Paris register of commerce and companies (“registre du commerce et des sociétés de Paris”). A registration certificate of the Company issued by the Luxembourg register of commerce and companies being necessary to proceed with the registration of the branch in France, the Company will only be able for practical reasons to carry out the branch registration formalities in France once the registration certificate will be issued by the Luxembourg register of commerce and companies.

Second resolution

The Meeting acknowledges that the Company becomes a Luxembourg company as of January 1st, 2013 at 12.00am (start of the day), for accounting, tax and legal purposes, and shall, as from the date of January 1st, 2013, be subject to the laws of Grand Duchy of Luxembourg. The Company resolves to adopt the form of a private limited liability company (société à responsabilité limitée) with the name AWPG Arthur World Participation Group S.à r.l.

Third resolution

As a result of the preceding resolutions, the Meeting resolves to amend and completely restate the articles of association of the Company so as to conform them to the laws of the Grand Duchy of Luxembourg.

The restated articles of association of the Company shall read as follows:

I. Name – Registered office – Object – Duration

Art. 1. Name. The name of the company is “AWPG Arthur World Participation Group S.à r.l.” (the Company). The Company is a private limited liability company (société à responsabilité limitée) governed by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, in particular the law of August 10, 1915 on commercial companies, as amended (the Law), and these articles of incorporation (the Articles).

Art. 2. Registered office.

2.1. The Company’s registered office is established in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg. It may be transferred within that municipality by a resolution of the board of managers. It may be transferred to any other location in the Grand Duchy of Luxembourg by a resolution of the shareholders, acting in accordance with the conditions prescribed for the amendment of the Articles.

2.2. Branches, subsidiaries or other offices may be established in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad by a resolution of the board of managers. If the board of managers determines that extraordinary political or military developments or events have occurred or are imminent, and that those developments or events may interfere with the normal activities of the Company at its registered office, or with ease of communication between that office and persons abroad, the registered office may be temporarily transferred abroad until the developments or events in question have completely ceased. Any such temporary measures do not affect the nationality of the Company, which, notwithstanding the temporary transfer of its registered office, will remain a Luxembourg incorporated company.

Art. 3. Corporate object.

3.1. The Company’s object is the acquisition of participations, in Luxembourg or abroad, in any companies or enterprises in any form whatsoever, and the management of those participations. The Company may in particular acquire, by subscription, purchase and exchange or in any other manner, any stock, shares and other participation securities, bonds, debentures, certificates of deposit and other debt instruments and, more generally, any securities and financial instruments issued by any public or private entity. It may participate in the creation, development, management and control of any company or enterprise. Further, it may invest in the acquisition and management of a portfolio of patents or other intellectual property rights of any nature or origin.

3.2. The Company may borrow in any form, except by way of public offer. It may issue, by way of private placement only, notes, bonds and any kind of debt and equity securities. It may lend funds, including, without limitation, the proceeds of any borrowings, to its subsidiaries, affiliated companies and any other companies. It may also give guarantees and pledge, transfer, encumber or otherwise create and grant security over some or all of its assets to guarantee its own obligations and those of any other company, and, generally, for its own benefit and that of any other company or person. For the

avoidance of doubt, the Company may not carry out any regulated financial sector activities without having obtained the requisite authorisation.

3.3. The Company may use any techniques, legal means and instruments to manage its investments efficiently and protect itself against credit risks, currency exchange exposure, interest rate risks and other risks.

3.4. The Company may carry out any commercial, financial or industrial operation and any transaction with respect to real estate or movable property which, directly or indirectly, favours or relates to its corporate object.

Art. 4. Duration.

4.1. The Company is formed for an unlimited period.

4.2. The Company shall not be dissolved by reason of the death, suspension of civil rights, incapacity, insolvency, bankruptcy or any similar event affecting one or more shareholders.

II. Capital – Shares

Art. 5. Capital.

5.1. The share capital is set at fifty two million euro (EUR 52,000,000), represented by five million two hundred thousand (5,200,000) shares in registered form, having a nominal value of ten euro (EUR 10) each.

5.2. The share capital may be increased or reduced once or more by a resolution of the shareholders, acting in accordance with the conditions prescribed for the amendment of the Articles.

Art. 6. Shares.

6.1. The shares are indivisible and the Company recognises only one (1) owner per share.

6.2. The shares are freely transferable between shareholders.

6.3. When the Company has a sole shareholder, the shares are freely transferable to third parties.

6.4. When the Company has more than one shareholder, the transfer of shares (inter vivos) to third parties is subject to prior approval by shareholders representing at least three-quarters of the share capital.

6.5. The transfer of shares to third parties by reason of death must be approved by shareholders representing three-quarters of the rights owned by the survivors.

6.6. A share transfer shall only be binding on the Company or third parties following notification to, or acceptance by, the Company in accordance with article 1690 of the Luxembourg Civil Code.

6.7. A register of shareholders shall be kept at the registered office and may be examined by any shareholder on request.

6.8. The Company may redeem its own shares, provided:

- (i) it has sufficient distributable reserves for that purpose; or
- (ii) the redemption results from a reduction in the Company's share capital.

III. Management – Representation

Art. 7. Appointment and Removal of managers.

7.1. The Company shall be managed by one or more managers appointed by a resolution of the shareholders, which sets the term of their office. The managers need not be shareholders.

7.2. The managers may be removed at any time, with or without cause, by a resolution of the shareholders.

Art. 8. Board of managers. If several managers are appointed, they shall constitute the board of managers (the Board). The shareholders may decide to appoint managers of two different classes, i.e. one or several class A managers and one or several class B managers.

8.1. Powers of the board of managers

(i) All powers not expressly reserved to the shareholders by the Law or the Articles fall within the competence of the Board, which has full power to carry out and approve all acts and operations consistent with the Company's corporate object.

(ii) The Board may delegate special or limited powers to one or more agents for specific matters.

8.2. Procedure

(i) The Board shall meet at the request of any manager, at the place indicated in the convening notice, which in principle shall be in Luxembourg.

(ii) Written notice of any Board meeting shall be given to all managers at least twenty-four (24) hours in advance, except in the case of an emergency, in which case the nature and circumstances of such shall be set out in the notice.

(iii) No notice is required if all members of the Board are present or represented and each of them states that they have full knowledge of the agenda for the meeting. A manager may also waive notice of a meeting, either before or after the meeting. Separate written notices are not required for meetings which are held at times and places indicated in a schedule previously adopted by the Board.

(iv) A manager may grant to another manager a power of attorney in order to be represented at any Board meeting.

(v) The Board may only validly deliberate and act if a majority of its members are present or represented. Board resolutions shall be validly adopted by a majority of the votes of the managers present or represented, provided that if the shareholders have appointed one or several class A managers and one or several class B managers, at least one (1) class A manager and one (1) class B manager votes in favour of the resolution. Board resolutions shall be recorded in minutes signed by the chairperson of the meeting or, if no chairperson has been appointed, by all the managers present or represented.

(vi) Any manager may participate in any meeting of the Board by telephone or video conference, or by any other means of communication which allows all those taking part in the meeting to identify, hear and speak to each other. Participation by such means is deemed equivalent to participation in person at a duly convened and held meeting.

(vii) Circular resolutions signed by all the managers (Managers' Circular Resolutions) shall be valid and binding as if passed at a duly convened and held Board meeting, and shall bear the date of the last signature.

8.3. Representation

(i) The Company shall be bound towards third parties in all matters either (i) by the signature of the sole manager or, (ii) by the joint signature of any two (2) managers or, if the shareholders have appointed different classes of managers, (iii) by the joint signature of any class A manager and any class B manager.

(ii) The Company shall also be bound towards third parties by the signature of any person(s) to whom special powers have been delegated by the Board.

Art. 9. Sole manager. If the Company is managed by a sole manager, all references in the Articles to the Board, the managers or any manager are to be read as references to the sole manager, as appropriate.

Art. 10. Liability of the managers. The managers shall not be held personally liable by reason of their office for any commitment they have validly made in the name of the Company, provided those commitments comply with the Articles and the Law.

IV. Shareholder(S)

Art. 11. General meetings of shareholders and Shareholders' written resolutions.

11.1. Powers and voting rights

(i) Unless resolutions are taken in accordance with article 11.1.(ii), resolutions of the shareholders shall be adopted at a general meeting of shareholders (each a General Meeting).

(ii) If the number of shareholders of the Company does not exceed twenty-five (25), resolutions of the shareholders may be adopted in writing (Written Shareholders' Resolutions).

(iii) Each share entitles the holder to one (1) vote.

11.2. Notices, quorum, majority and voting procedures

(i) The shareholders may be convened to General Meetings by the Board. The Board must convene a General Meeting following a request from shareholders representing more than half of the share capital.

(ii) Written notice of any General Meeting shall be given to all shareholders at least eight (8) days prior to the date of the meeting, except in the case of an emergency, in which case the nature and circumstances of such shall be set out in the notice.

(iii) When resolutions are to be adopted in writing, the Board shall send the text of such resolutions to all the shareholders. The shareholders shall vote in writing and return their vote to the Company within the timeline fixed by the Board. Each manager shall be entitled to count the votes.

(iv) General Meetings shall be held at the time and place specified in the notices.

(v) If all the shareholders are present or represented and consider themselves duly convened and informed of the agenda of the General Meeting, it may be held without prior notice.

(vi) A shareholder may grant written power of attorney to another person (who need not be a shareholder), in order to be represented at any General Meeting.

(vii) Resolutions to be adopted at General Meetings shall be passed by shareholders owning more than one-half of the share capital. If this majority is not reached at the first General Meeting, the shareholders shall be convened by registered letter to a second General Meeting and the resolutions shall be adopted at the second General Meeting by a majority of the votes cast, irrespective of the proportion of the share capital represented.

(viii) The Articles may only be amended with the consent of a majority (in number) of shareholders owning at least three-quarters of the share capital.

(ix) Any change in the nationality of the Company and any increase in a shareholder's commitment to the Company shall require the unanimous consent of the shareholders.

(x) Written Shareholders' Resolutions are passed with the quorum and majority requirements set forth above and shall bear the date of the last signature received prior to the expiry of the timeline fixed by the Board.

Art. 12. Sole shareholder.

When the number of shareholders is reduced to one (1):

- (i) the sole shareholder shall exercise all powers granted by the Law to the General Meeting;
- (ii) any reference in the Articles to the shareholders, the General Meeting, or the Written Shareholders' Resolutions is to be read as a reference to the sole shareholder or the sole shareholder's resolutions, as appropriate; and
- (iii) the resolutions of the sole shareholder shall be recorded in minutes or drawn up in writing.

V. Annual accounts - Allocation of profits – Supervision

Art. 13. Financial year and Approval of annual accounts.

13.1. The financial year begins on the first (1) of January and ends on the thirty-first (31) of December of each year.

13.2. Each year, the Board must prepare the balance sheet and profit and loss accounts, together with an inventory stating the value of the Company's assets and liabilities, with an annex summarising the Company's commitments and the debts owed by its managers and shareholders to the Company.

13.3. Any shareholder may inspect the inventory and balance sheet at the registered office.

13.4. The balance sheet and profit and loss accounts must be approved in the following manner:

(i) if the number of shareholders of the Company does not exceed twenty-five (25), within six (6) months following the end of the relevant financial year either (a) at the annual General Meeting (if held) or (b) by way of Written Shareholders' Resolutions; or

(ii) if the number of shareholders of the Company exceeds twenty-five (25), at the annual General Meeting.

Art. 14. Auditors.

14.1. When so required by law, the Company's operations shall be supervised by one or more approved external auditors (réviseurs d'entreprises agréés). The shareholders shall appoint the approved external auditors, if any, and determine their number and remuneration and the term of their office.

14.2. If the number of shareholders of the Company exceeds twenty-five (25), the Company's operations shall be supervised by one or more commissaires (statutory auditors), unless the law requires the appointment of one or more approved external auditors (réviseurs d'entreprises agréés). The commissaires are subject to re-appointment at the annual General Meeting. They may or may not be shareholders.

Art. 15. Allocation of profits.

15.1. Five per cent (5%) of the Company's annual net profits must be allocated to the reserve required by law (the Legal Reserve). This requirement ceases when the Legal Reserve reaches an amount equal to ten per cent (10%) of the share capital.

15.2. The shareholders shall determine the allocation of the balance of the annual net profits. They may decide on the payment of a dividend, to transfer the balance to a reserve account, or to carry it forward in accordance with the applicable legal provisions.

15.3. Interim dividends may be distributed at any time, subject to the following conditions:

(i) the Board must draw up interim accounts;

(ii) the interim accounts must show that sufficient profits and other reserves (including share premium) are available for distribution; it being understood that the amount to be distributed may not exceed the profits made since the end of the last financial year for which the annual accounts have been approved, if any, increased by profits carried forward and distributable reserves, and reduced by losses carried forward and sums to be allocated to the Legal Reserve;

(iii) within two (2) months of the date of the interim accounts, the Board must resolve to distribute the interim dividends; and

(iv) taking into account the assets of the Company, the rights of the Company's creditors must not be threatened by the distribution of an interim dividend.

If the interim dividends paid exceed the distributable profits at the end of the financial year, the Board has the right to claim the reimbursement of dividends not corresponding to profits actually earned and the shareholders must immediately refund the excess to the Company if so required by the Board.

VI. Dissolution – Liquidation

16.1. The Company may be dissolved at any time by a resolution of the shareholders adopted with the consent of a majority (in number) of shareholders owning at least three-quarters of the share capital. The shareholders shall appoint one or more liquidators, who need not be shareholders, to carry out the liquidation, and shall determine their number, powers and remuneration. Unless otherwise decided by the shareholders, the liquidators shall have full power to realise the Company's assets and pay its liabilities.

16.2. The surplus (if any) after realisation of the assets and payment of the liabilities shall be distributed to the shareholders in proportion to the shares held by each of them.

VII. General provisions

17.1. Notices and communications may be made or waived, Managers' Circular Resolutions and Written Shareholders Resolutions may be evidenced, in writing, by fax, email or any other means of electronic communication.

17.2. Powers of attorney may be granted by any of the means described above. Powers of attorney in connection with Board meetings may also be granted by a manager, in accordance with such conditions as may be accepted by the Board.

17.3. Signatures may be in handwritten or electronic form, provided they fulfil all legal requirements for being deemed equivalent to handwritten signatures. Signatures of the Managers' Circular Resolutions, the resolutions adopted by the Board by telephone or video conference or the Written Shareholders' Resolutions, as the case may be, may appear on one original or several counterparts of the same document, all of which taken together shall constitute one and the same document.

17.4. All matters not expressly governed by these Articles shall be determined in accordance with the applicable law and, subject to any non-waivable provisions of the law, with any agreement entered into by the shareholders from time to time.

Fourth resolution

As a result of the consolidation of the number of shares representing the share capital of the Company:

Shareholder 1 shall receive five million one hundred ninety-nine thousand nine hundred and ninety (5,199,990) shares of ten euro (EUR 10) each; and

Shareholder 2 shall receive ten (10) shares of ten euro (EUR 10) each.

The amount of one hundred forty-nine million seven hundred thirty-three thousand five hundred and seventy three euros (EUR 149,733,573) shall be allocated to the share premium account of the Company.

The valuation of the assets and liabilities of the Company is evidenced to the undersigned notary by a Management Certificate which shall remain attached to the present deed and shall be filed with such deed with the registration authorities.

The Shareholders commit to hold the shares for a duration of three (3) years as of the present deed.

Fifth resolution

The Meeting acknowledges the end of the mandate of Mr. Jacques Essebag and Ms. Judith Aboulkheir, directors of the Company with effect as of January 1st, 2013 at 12.00am (start of the day) and to appoint, with effect as of January 1st, 2013 at 12.00am (start of the day), as managers of the Company for an unlimited duration:

- Mr. Jacques Essebag, born on March 10, 1966 in Casablanca (Morocco), having his address at 22, rue Clément Marot - 75008 Paris (France), as manager of class A;

- Ms. Judith Aboulkheir, born on December 29, 1967 in Marseille (France), having her address at 9 rue Perronet, 92200 Neuilly-sur-Seine (France), as manager of class A;

- Mr. Didier Schönberger, born on July 9, 1967 in Metz (France), having his address at 47 rue du Château, 57970 Inglange (France), as manager of class B;

- Ms. Véronique Wauthier, born on March 11, 1965 in Arlon (Belgium), having her address at 15 rue de Saeul, L-8562 Schweich (Luxembourg), as manager of class B.

Sixth resolution

The Meeting acknowledges the end of the mandate of (i) HDS Conseil S.à r.l, statutory auditors (commissaire aux comptes) of the Company and of (ii) Mr Jean-Jacques Sidoun, deputy statutory auditor of the Company, with effect as of January 1st, 2013 at 12.00am (start of the day).

Seventh resolution

The Meeting resolves to establish the registered office, place of central administration, principal establishment and place of effective management of the Company at 16, rue Beck - L-1222 Luxembourg (Grand-Duchy of Luxembourg) as of January 1st, 2013 at 12.00am (start of the day).

Estimated costs

The aggregate amount of costs, expenditures, remunerations or expenses, in any form whatsoever, which are to be borne by the Company or which shall be charged to the Company by reason of this deed, are estimated at approximately eight thousand Euros (8,000.- EUR).

Declaration

The undersigned notary, who speaks and reads English, states herewith that upon request of the above-appearing parties, the present deed is worded in English followed by a French version, and in case of any conflict in meaning between the English and the French text, the English version shall prevail.

WHEREOF, the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the person appearing, said person appearing signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille douze, le vingt-huitième jour de décembre.

Pardevant Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

ONT COMPARU:

M. Jacques Essebag, né le 10 mars 1966 à Casablanca (Maroc), ayant son adresse à 22, rue Clément Marot - 75008 Paris (France) (Associé 1) ET M. Olivier Essebag, né le 15 novembre 1970 à Chatenay-Malabry (France), ayant son adresse à 19, avenue Mac Mahon 75017 Paris (France) (Associé 2 et avec l'Associé 1, les Associés)

ici représenté par Jacques Essebag, résidant à Paris (France), en vertu d'une procuration.

Ladite procuration, après avoir été signée ne varietur par le mandataire de partie comparante et le notaire instrumentant restera annexée au présent acte pour être soumise avec cet acte aux formalités de l'enregistrement.

Lesdites parties comparantes, représentées comme indiqué ci-dessus, ont requis le notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

I. Les Associés sont propriétaires de 100% du capital social de AWPG Arthur World Participation Group SAS, une société constituée et enregistrée selon les lois de France, ayant son siège social à 78, avenue Marceau - 75008 Paris, immatriculée au registre du commerce et des sociétés de Paris sous le numéro 493 204 234 RCS Paris (la Société);

II. que cinq millions deux cent mille (5.200.000) actions de la Société, représentant l'intégralité du capital social de la Société, sont dûment représentées à la présente assemblée des Associés (l'Assemblée), qui est par conséquent régulièrement constituée et qui peut délibérer sur les points inscrits à l'ordre du jour, reproduits ci-après;

III. que par une décision des Associés de la Société valablement adoptée en France le 20 décembre 2012, la Société a décidé de transférer son siège social, son administration centrale, son principal établissement et de son lieu de gestion effective de France au Grand-Duché de Luxembourg, à Luxembourgville, sans que la Société ne soit dissoute mais au contraire avec une pleine continuité de sa personnalité morale et juridique et par conséquent d'adopter la nationalité luxembourgeoise et de soumettre la société au droit luxembourgeois. Toutes les formalités requises sous la législation française pour donner effet à cette résolution ont été ou vont être dûment accomplies;

IV. l'ordre du jour de l'Assemblée est le suivant:

1. changement de nationalité de la Société d'une société française à une société luxembourgeoise et le transfert de son siège social, du lieu de son administration centrale, de son principal établissement et de son lieu de gestion effective de France au Grand-Duché de Luxembourg, à compter du 1^{er} janvier 2013 à 00h00 (début du jour), sans que la Société ne soit dissoute mais au contraire avec une pleine continuité de sa personnalité morale et juridique;

2. prise d'acte du changement de nationalité de la Société avec effet au 1^{er} janvier 2013 à 00h00 (début du jour) et adoption par la Société de la forme juridique de société à responsabilité limitée sous la dénomination AWPG Arthur World Participation Group S.à r.l.;

3. modification et refonte intégrale des statuts de la Société afin de les rendre conformes aux lois du Grand-Duché de Luxembourg, suite au changement de nationalité de la Société qui devient une société régie par les lois de Luxembourg, soumise à la loi luxembourgeoise datée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales telle que modifiée, avec la Société ayant un capital social de cinquante-deux millions d'euros (EUR 52.000.000) divisé en cinq millions deux cent mille (5.200.000) parts sociales, ayant une valeur nominale de dix euros (EUR 10) chacune, étant entendu que la somme de cent quarante-neuf millions sept cent trente-trois mille cinq cent soixante-treize euros (EUR 149.733.573) sera affecté au compte de prime d'émission de la Société;

4. réaffectation des parts sociales suivant la consolidation du nombre de parts sociales émises et engagement de conservation;

5. constatation de la cessation des fonctions des dirigeants actuels et désignation des nouveaux gérants pour une durée indéterminée;

6. constatation de la cessation des fonctions des commissaires aux comptes de la Société;

7. établissement du siège social, du lieu d'administration centrale, du principal établissement et du lieu de gestion effective de la Société au 16, rue Beck - L-1222 Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg); et

8. divers.

Par conséquent, la partie comparante, représentée comme indiqué ci-dessus, a requis du notaire d'acter que:

Première résolution

L'Assemblée décide de changer la nationalité de la Société d'une société française à une société luxembourgeoise et de transférer son siège social, son lieu d'administration centrale, son principal établissement et son lieu de gestion effective de France au Grand-Duché de Luxembourg avec effet au 1^{er} janvier 2013 à 00h00 (début du jour), sans que la société ne soit dissoute, mais au contraire avec une pleine continuité de sa personnalité morale et juridique. L'Assemblée déclare que toutes les formalités requises selon les lois françaises, pour accomplir ce transfert, ont été ou seront dûment accomplies.

L'Assemblée prend acte par ailleurs de ce que la Société conservera, après transfert de son siège social au Luxembourg, un établissement stable en France (au sens de la Convention fiscale franco-luxembourgeoise du 1^{er} avril 1958 publiée au Journal Officiel du 9 avril 1960) qui disposera de moyens propres à l'exercice d'une activité commerciale en France. L'Assemblée décide que la Société procédera en conséquence, dès après le transfert de son siège social au Luxembourg, à l'ouverture en France d'une succursale qui sera immatriculée auprès du registre du commerce et des sociétés de Paris. Un certificat d'immatriculation de la Société auprès du registre de commerce et des sociétés luxembourgeois étant requis pour procéder à l'immatriculation en France de cette succursale, la Société ne pourra en pratique procéder à l'immatriculation en France de cette succursale qu'une fois que ledit certificat d'immatriculation aura été émis par le registre de commerce et des sociétés luxembourgeois.

Deuxième résolution

L'Assemblée reconnaît que la Société devient une société luxembourgeoise à compter du 1^{er} janvier 2013 à 00h00 (début du jour), sur le plan comptable, fiscal et juridique, et sera à partir de la date du 1^{er} janvier 2013, soumise aux lois du Grand-Duché de Luxembourg. La Société décide d'adopter la forme de société à responsabilité limitée avec la dénomination AWPG Arthur World Participation Group S.à r.l.

Troisième résolution

En conséquence des résolutions précédentes, l'Assemblée décide de modifier et de reformuler complètement les statuts de la Société afin de les mettre en conformité avec les lois et règlements applicables au Grand-Duché de Luxembourg.

Les statuts coordonnés de la Société auront la teneur suivante:

I. Dénomination – Siège social – Objet– Durée

Art. 1^{er}. Dénomination. Le nom de la société est "AWPG Arthur World Participation Group S.à r.l." (la Société). La Société est une société à responsabilité limitée régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg, et en particulier par la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée (la Loi), ainsi que par les présents statuts (les Statuts).

Art. 2. Siège social.

2.1. Le siège social de la Société est établi à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg. Il peut être transféré dans cette même commune par décision du conseil de gérance. Le siège social peut être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par une résolution des associés, selon les modalités requises pour la modification des Statuts.

2.2. Il peut être créé des succursales, filiales ou autres bureaux tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger par décision du conseil de gérance. Lorsque le conseil de gérance estime que des développements ou événements extraordinaires d'ordre politique ou militaire se sont produits ou sont imminents, et que ces développements ou événements sont de nature à compromettre les activités normales de la Société à son siège social, ou la communication aisée entre le siège social et l'étranger, le siège social peut être transféré provisoirement à l'étranger, jusqu'à cessation complète de ces circonstances. Ces mesures provisoires n'ont aucun effet sur la nationalité de la Société qui, nonobstant le transfert provisoire de son siège social, reste une société luxembourgeoise.

Art. 3. Objet social.

3.1. L'objet de la Société est la prise de participations, tant au Luxembourg qu'à l'étranger, dans toutes sociétés ou entreprises sous quelque forme que ce soit, et la gestion de ces participations. La Société peut notamment acquérir par souscription, achat et échange ou de toute autre manière tous titres, actions et autres valeurs de participation, obligations, créances, certificats de dépôt et autres instruments de dette, et plus généralement, toutes valeurs mobilières et instruments financiers émis par toute entité publique ou privée. Elle peut participer à la création, au développement, à la gestion et au contrôle de toute société ou entreprise. Elle peut en outre investir dans l'acquisition et la gestion d'un portefeuille de brevets ou d'autres droits de propriété intellectuelle de quelque nature ou origine que ce soit.

3.2. La Société peut emprunter sous quelque forme que ce soit, sauf par voie d'offre publique. Elle peut procéder, uniquement par voie de placement privé, à l'émission de billets à ordre, d'obligations et de tous types de titres et instruments de dette ou de capital. La Société peut prêter des fonds, y compris notamment les revenus de tous emprunts, à ses filiales, sociétés affiliées (comprenant société mère et société soeur), ainsi qu'à toutes autres sociétés. La Société peut également consentir des garanties et nantir, céder, grever de charges ou autrement créer et accorder des sûretés sur toute ou partie de ses actifs afin de garantir ses propres obligations et celles de toute autre société et, de manière générale, en sa faveur et en faveur de toute autre société ou personne. En tout état de cause, la Société ne peut effectuer aucune activité réglementée du secteur financier sans avoir obtenu l'autorisation requise.

3.3. La Société peut employer toutes les techniques et instruments nécessaires à une gestion efficace de ses investissements et à sa protection contre les risques de crédit, les fluctuations monétaires, les fluctuations de taux d'intérêt et autres risques.

3.4. La Société peut effectuer toutes les opérations commerciales, financières ou industrielles et toutes les transactions concernant des biens immobiliers ou mobiliers qui, directement ou indirectement, favorisent ou se rapportent à son objet social.

Art. 4. Durée.

4.1. La Société est formée pour une durée indéterminée.

4.2. La Société ne sera pas dissoute en raison de la mort, de la suspension des droits civils, de l'incapacité, de l'insolvabilité, de la faillite ou de tout autre événement similaire affectant un ou plusieurs associés.

II. Capital – Parts sociales

Art. 5. Capital.

5.1. Le capital social est fixé à cinquante-deux millions d'euros (EUR 52.000.000), représenté par cinq millions deux cent mille (5.200.000) parts sociales sous forme nominative, ayant une valeur nominale dix euros (EUR 10) chacune.

5.2. Le capital social peut être augmenté ou réduit à une ou plusieurs reprises par une résolution des associés, adoptée selon les modalités requises pour la modification des Statuts.

Art. 6. Parts sociales.

6.1. Les parts sociales sont indivisibles et la Société ne reconnaît qu'un (1) seul propriétaire par part sociale.

6.2. Les parts sociales sont librement cessibles entre associés.

6.3. Lorsque la Société a un associé unique, les parts sociales sont librement cessibles aux tiers.

6.4. Lorsque la Société a plus d'un associé, la cession des parts sociales (inter vivos) à des tiers est soumise à l'accord préalable des associés représentant au moins les trois-quarts du capital social.

6.5. La cession de parts sociales à un tiers par suite du décès doit être approuvée par les associés représentant les trois-quarts des droits détenus par les survivants.

6.6. Une cession de parts sociales ne sera opposable à l'égard de la Société ou des tiers, qu'après avoir été notifiée à la Société ou acceptée par celle-ci conformément à l'article 1690 du Code Civil luxembourgeois.

6.7. Un registre des associés est tenu au siège social et peut être consulté à la demande de chaque associé.

6.8. La Société peut racheter ses propres parts sociales à condition ou:

(i) qu'elle ait des réserves distribuables suffisantes à cet effet; ou

(ii) que le rachat résulte de la réduction du capital social de la Société.

III. Gestion – Représentation

Art. 7. Nomination et Révocation des gérants.

7.1. La Société est gérée par un ou plusieurs gérants nommés par une résolution des associés, qui fixe la durée de leur mandat. Les gérants ne doivent pas nécessairement être associés.

7.2. Les gérants sont révocables à tout moment, avec ou sans raison, par une décision des associés.

Art. 8. Conseil de gérance. Si plusieurs gérants sont nommés, ils constitueront le conseil de gérance (le Conseil). Les associés peuvent décider de nommer des gérants de différentes classes, à savoir un ou plusieurs gérants de classe A et un ou plusieurs gérants de classe B.

8.1. Pouvoirs du conseil de gérance

(i) Tous les pouvoirs non expressément réservés par la Loi ou les Statuts aux associés sont de la compétence du Conseil, qui a tous les pouvoirs pour effectuer et approuver tous les actes et opérations conformes à l'objet social.

(ii) Des pouvoirs spéciaux ou limités peuvent être délégués par le Conseil à un ou plusieurs agents pour des tâches spécifiques.

8.2. Procédure

(i) Le Conseil se réunit sur convocation d'un gérant au lieu indiqué dans l'avis de convocation, qui en principe, sera au Luxembourg.

(ii) Il sera donné à tous les gérants une convocation écrite de toute réunion du Conseil au moins vingt-quatre (24) heures à l'avance, sauf en cas d'urgence, auquel cas la nature et les circonstances de cette urgence seront mentionnées dans la convocation à la réunion.

(iii) Aucune convocation n'est requise si tous les membres du Conseil sont présents ou représentés et si chacun d'eux déclare avoir parfaitement connaissance de l'ordre du jour de la réunion. Un gérant peut également renoncer à la convocation à une réunion, que ce soit avant ou après ladite réunion. Des convocations écrites séparées ne sont pas exigées pour des réunions se tenant dans des lieux et à des heures fixés dans un calendrier préalablement adopté par le Conseil.

(iv) Un gérant peut donner une procuration à un autre gérant afin de le représenter à toute réunion du Conseil.

(v) Le Conseil ne peut délibérer et agir valablement que si la majorité de ses membres sont présents ou représentés. Les décisions du Conseil sont valablement adoptées à la majorité des voix des gérants présents ou représentés, à la condition qu'un ou les associés ont nommé un ou plusieurs gérants de classe A et un ou plusieurs gérants de classe B, au

moins un gérant de classe A et un gérant de classe B votent en faveur de la décision. Les décisions du Conseil sont consignées dans des procès-verbaux signés par le président de la réunion ou, si aucun président n'a été nommé, par tous les gérants présents ou représentés.

(vi) Tout gérant peut participer à toute réunion du Conseil par téléphone ou visio-conférence ou par tout autre moyen de communication permettant à l'ensemble des personnes participant à la réunion de s'identifier, de s'entendre et de se parler. La participation par un de ces moyens équivaut à une participation en personne à une réunion valablement convoquée et tenue.

(vii) Des résolutions circulaires signées par tous les gérants (des Résolutions Circulaires des Gérants) sont valables et engagent la Société comme si elles avaient été adoptées lors d'une réunion du Conseil valablement convoquée et tenue et portent la date de la dernière signature.

8.3. Représentation

(i) La Société est engagée vis-à-vis des tiers en toutes circonstances (i) par la signature du gérant unique ou, (ii) par les signatures conjointes de deux (2) gérants ou, si les associés ont nommé différentes classes de gérants, (iii) les signatures conjointes d'un gérant de classe A et d'un gérant de classe B.

(ii) La Société est également engagée vis-à-vis des tiers par la signature de toute(s) personne(s) à qui des pouvoirs spéciaux ont été délégués par le Conseil.

Art. 9. Gérant unique. Si la Société est gérée par un gérant unique, toute référence dans les Statuts au Conseil ou aux gérants doit être considérée, le cas échéant, comme une référence au gérant unique.

Art. 10. Responsabilité des gérants. Les gérants ne contractent, à raison de leur fonction, aucune obligation personnelle concernant les engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société, dans la mesure où ces engagements sont conformes aux Statuts et à la Loi.

IV. Associé(s)

Art. 11. Assemblées générales des associés et Résolutions écrites des associés.

11.1. Pouvoirs et droits de vote

(i) Sauf lorsque des résolutions sont adoptées conformément à l'article 11.1. (ii), les résolutions des associés sont adoptées en assemblée générale des associés (chacune une Assemblée Générale).

(ii) Si le nombre des associés de la Société ne dépasse pas vingt-cinq (25), les résolutions des associés peuvent être adoptées par écrit (des Résolutions Ecrites des Associés).

(iii) Chaque part sociale donne droit à un (1) vote.

11.2. Convocations, quorum, majorité et procédure de vote

(i) Les associés peuvent être convoqués aux Assemblées Générales à l'initiative du Conseil. Le Conseil doit convoquer une Assemblée Générale à la demande des associés représentant plus de la moitié du capital social.

(ii) Une convocation écrite à toute Assemblée Générale est donnée à tous les associés au moins huit (8) jours avant la date de l'assemblée, sauf en cas d'urgence, auquel cas, la nature et les circonstances de cette urgence doivent être précisées dans la convocation à ladite assemblée.

(iii) Si des résolutions sont adoptées par écrit, le Conseil communique le texte des résolutions à tous les associés. Les associés votent par écrit et envoient leur vote à la Société endéans le délai fixé par le Conseil. Chaque gérant est autorisé à compter les votes.

(iv) Les Assemblées Générales sont tenues au lieu et heure précisés dans les convocations.

(v) Si tous les associés sont présents ou représentés et se considèrent comme ayant été valablement convoqués et informés de l'ordre du jour de l'assemblée, l'Assemblée Générale peut se tenir sans convocation préalable.

(vi) Un associé peut donner une procuration écrite à toute autre personne, associé ou non, afin de le représenter à toute Assemblée Générale.

(vii) Les décisions de l'Assemblée Générale sont adoptées par des associés détenant plus de la moitié du capital social. Si cette majorité n'est pas atteinte à la première Assemblée Générale, les associés sont convoqués par lettre recommandée à une seconde Assemblée Générale et les décisions sont adoptées par l'Assemblée Générale à la majorité des voix exprimées, sans tenir compte de la proportion du capital social représenté.

(viii) Les Statuts ne peuvent être modifiés qu'avec le consentement de la majorité (en nombre) des associés détenant au moins les trois-quarts du capital social.

(ix) Tout changement de nationalité de la Société ainsi que toute augmentation de l'engagement d'un associé dans la Société exige le consentement unanime des associés.

(x) Des Résolutions Ecrites des Associés sont adoptées avec le quorum de présence et de majorité détaillés ci-avant. Elles porteront la date de la dernière signature reçue endéans le délai fixé par le Conseil.

Art. 12. Associé unique.

Dans le cas où le nombre des associés est réduit à un (1):

(i) l'associé unique exerce tous les pouvoirs conférés par la Loi à l'Assemblée Générale;

- (ii) toute référence dans les Statuts aux associés, à l'Assemblée Générale ou aux Résolutions Circulaires des Associés doit être considérée, le cas échéant, comme une référence à l'associé unique ou aux résolutions de ce dernier; et
- (iii) les résolutions de l'associé unique sont consignées dans des procès-verbaux ou rédigées par écrit.

V. Comptes annuels – Affectation des bénéfices – Contrôle

Art. 13. Exercice social et Approbation des comptes annuels.

13.1. L'exercice social commence le premier (1) janvier et se termine le trente-et-un (31) décembre de chaque année.

13.2. Chaque année, le Conseil doit dresser le bilan et le compte de profits et pertes, ainsi qu'un inventaire indiquant la valeur des actifs et passifs de la Société, avec une annexe résumant les engagements de la Société ainsi que les dettes du ou des gérants et des associés envers la Société.

13.3. Tout associé peut prendre connaissance de l'inventaire et du bilan au siège social.

13.4. Le bilan et le compte de profits et pertes doivent être approuvés de la façon suivante:

(i) si le nombre des associés de la Société ne dépasse pas vingt-cinq (25), dans les six (6) mois de la clôture de l'exercice social en question, soit (a) par l'Assemblée Générale annuelle (si elle est tenue), soit (b) par voie de Résolutions Ecrites des Associés; ou

(ii) si le nombre des associés de la Société dépasse vingt-cinq (25), par l'Assemblée Générale annuelle.

Art. 14. Commissaires / Réviseurs d'entreprises.

14.1. Les opérations de la Société sont contrôlées par un ou plusieurs réviseurs d'entreprises agréés, dans les cas prévus par la loi. Les associés nomment les réviseurs d'entreprises agréés, s'il y a lieu, et déterminent leur nombre, leur rémunération et la durée de leur mandat.

14.2. Si la Société a plus de vingt-cinq (25) associés, ses opérations sont surveillées par un ou plusieurs commissaires, à moins que la loi ne requière la nomination d'un ou plusieurs réviseurs d'entreprises agréés. Les commissaires sont sujets à la renomination par l'Assemblée Générale annuelle. Ils peuvent être associés ou non.

Art. 15. Affectation des bénéfices.

15.1. Cinq pour cent (5 %) des bénéfices nets annuels de la Société sont affectés à la réserve requise par la Loi (la Réserve Légale). Cette affectation cesse d'être exigée quand la Réserve Légale atteint dix pour cent (10 %) du capital social.

15.2. Les associés décident de l'affectation du solde des bénéfices nets annuels. Ils peuvent allouer ce bénéfice au paiement d'un dividende, l'affecter à un compte de réserve ou le reporter en respectant les dispositions légales applicables.

15.3. Des dividendes intérimaires peuvent être distribués à tout moment, aux conditions suivantes:

(i) des comptes intérimaires sont établis par le Conseil;

(ii) ces comptes intérimaires doivent montrer que suffisamment de bénéfices et autres réserves (y compris la prime d'émission) sont disponibles pour une distributions, étant entendu que le montant à distribuer ne peut excéder le montant des bénéfices réalisés depuis la fin du dernier exercice social dont les comptes annuels ont été approuvés, le cas échéant, augmenté des bénéfices reportés et des réserves distribuables, et réduit par les pertes reportées et les sommes à affecter à la réserve légale;

(iii) la décision de distribuer les dividendes intérimaires doit être adoptée par le Conseil dans les deux (2) mois suivant la date des comptes intérimaires; et

(iv) compte tenu des actifs de la Société, les droits des créanciers de la Société ne doivent pas être menacés.

Si les dividendes intérimaires qui ont été distribués excèdent les bénéfices distribuables à la fin de l'exercice social, le Conseil a le droit de réclamer la répétition des dividendes ne correspondant pas à des bénéfices réellement acquis et les associés doivent immédiatement reverser l'excès à la Société à la demande du Conseil.

VI. Dissolution – Liquidation

16.1. La Société peut être dissoute à tout moment, par une résolution des associés adoptée par la majorité (en nombre) des associés détenant au moins les trois-quarts du capital social. Les associés nommeront un ou plusieurs liquidateurs, qui n'ont pas besoin d'être associés, pour réaliser la liquidation et détermineront leur nombre, pouvoirs et rémunération. Sauf décision contraire des associés, les liquidateurs sont investis des pouvoirs les plus étendus pour réaliser les actifs et payer les dettes de la Société.

16.2. Le boni de liquidation après la réalisation des actifs et le paiement des dettes, s'il y en a, est distribué aux associés proportionnellement aux parts sociales détenues par chacun d'entre eux.

VII. Dispositions générales

17.1. Les convocations et communications, ainsi que les renoncations à celles-ci, peuvent être faites, et les Résolutions Circulaires des Gérants ainsi que les Résolutions Ecrites des Associés peuvent être établies par écrit, par télécopie, e-mail ou tout autre moyen de communication électronique.

17.2. Les procurations peuvent être données par tout moyen mentionné ci-dessus. Les procurations relatives aux réunions du Conseil peuvent également être données par un gérant conformément aux conditions acceptées par le Conseil.

17.3. Les signatures peuvent être sous forme manuscrite ou électronique, à condition de satisfaire aux conditions légales pour être assimilées à des signatures manuscrites. Les signatures des Résolutions Circulaires des Gérants, des résolutions adoptées par le Conseil par téléphone ou visioconférence et des Résolutions Ecrites des Associés, selon le cas, sont apposées sur un original ou sur plusieurs copies du même document, qui ensemble, constituent un seul et unique document.

17.4. Pour tous les points non expressément prévus par les Statuts, il est fait référence à la loi et, sous réserve des dispositions légales d'ordre public, à tout accord présent ou futur conclu entre les associés.

Quatrième résolution

En raison de la consolidation du nombre de parts sociales représentant le capital social de la Société:

L'Associé 1 recevra cinq millions cent quatre-vingt-dix-neuf mille neuf cent quatre-vingt-dix (5.199.990) parts sociales de dix euros (EUR 10) chacune; et

L'Associé 2 recevra dix (10) parts sociales de dix euros (EUR 10) chacune.

Le montant de cent quarante-neuf millions sept cent trente-trois mille cinq cent soixante-treize euros (EUR 149.733.573) sera affecté au compte de prime d'émission de la Société.

L'estimation des actifs et passifs de la Société est prouvée au notaire par un Certificat qui restera annexée au présent acte pour être soumis avec cet acte aux formalités de l'enregistrement.

Les Associés s'engagent à conserver les parts sociales de la Société pendant une durée de trois (3) ans à compter du présent acte.

Cinquième résolution

L'Assemblée constate la cessation des fonctions de M. Jacques Essebag et Mme. Judith Aboulkheir, dirigeants de la Société avec effet au 1^{er} janvier 2013 à 00h00 (début du jour) et décide de nommer, avec effet à compter du 1^{er} janvier 2013 à 00h00 (début du jour), en tant que gérants de la Société pour une durée indéterminée:

- M. Jacques Essebag, né le 10 mars 1966 à Casablanca (Maroc), ayant son adresse à 22, rue Clément Marot - 75008 Paris (France), en tant que gérant de classe A;

- Mme. Judith Aboulkheir, née le 29 décembre 1967 à Marseille (France), ayant son adresse à 9 rue Perronet, 92200 Neuilly-sur-Seine (France), en tant que gérant de classe A;

- M. Didier Schönberger, né le 9 juillet 1967 à Metz (France), ayant son adresse à 47 rue du Château, 57970 Inglange (France), en tant que gérant de classe B;

- Mme. Véronique Wauthier, née le 11 mars 1965 à Arlon (Belgique), ayant son adresse à 15 rue de Saeul, L-8562 Schweich (Luxembourg), en tant que gérant de classe B.

Sixième résolution

L'Assemblée constate la cessation des fonctions de (i) HDS Conseil S.à r.l, commissaire aux comptes de la Société et de (ii) Mr Jean-Jacques Sidoun, commissaire aux comptes suppléant de la Société, avec effet au 1^{er} janvier 2013 à 00h00 (début du jour).

Septième résolution

Le Conseil décide d'établir le siège social, le lieu d'administration centrale, le principal établissement et le lieu de gestion effective de la Société au 16, rue Beck - L-1222 Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg) avec effet au 1^{er} janvier 2013 à 00h00 (début du jour).

Frais estimés

Le montant total des frais, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui seront à sa charge en raison du présent acte est estimé à huit mille Euros (8.000.- EUR).

Déclaration

Le notaire instrumentant, qui comprend et parle l'anglais, déclare par la présente, qu'à la requête des parties comparantes ci-dessus, le présent acte est rédigé en anglais, suivi d'une version française, en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, à la date qu'en tête des présentes.

Lecture du présent acte ayant été faite aux parties comparantes, lesdites comparantes ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: J. ESSEBAG et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 4 janvier 2013. Relation: LAC/2013/637. Reçu soixante-quinze euros (75.- EUR).

Le Receveur (signé): I. THILL.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la société sur demande.

Luxembourg, le 16 janvier 2013.

Référence de publication: 2013009113/659.

(130010673) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 janvier 2013.

Wisberg S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 11A, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 122.892.

L'an deux mil douze, le vingt et unième jour de décembre.

Par devant Maître Paul BETTINGEN, notaire de résidence à Niederanven,

S'est réunie:

L'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme WISBERG S.A., une société anonyme de droit luxembourgeois, avec siège social au 11A, Boulevard Prince Henri, L - 1724 Luxembourg, constituée suivant acte reçu par le notaire Gérard Lecuit de résidence à Luxembourg en date du 13 décembre 2006 publié au Mémorial C du 29 mars 2007 numéro 484, inscrite au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg sous la section B et le numéro 484 (la «Société»).

Les statuts de la Société ont été modifiés suivant reçu par le notaire soussigné du 19 février 2009 publié au Mémorial C du 4 août 2009 numéro 1505.

L'assemblée est ouverte sous la présidence de Madame Sandrine ANTONELLI, employée privée, résidant professionnellement au 11 Avenue Emile Reuter, L - 2420 Luxembourg,

qui désigne comme secrétaire, Madame Sophie MATHOT, employée privée, résidant professionnellement à Senningerberg,

L'assemblée choisit comme scrutateur Madame Sandrine ANTONELLI, précitée, résidant professionnellement au 11 Avenue Emile Reuter, L - 2420 Luxembourg.

Le bureau ainsi constitué, le Président expose et prie le notaire instrumentant d'acter:

I.- Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour ordre du jour:

Ordre du jour

- Changement de la forme de la Société de Société Anonyme en Société à Responsabilité Limitée ainsi que de sa dénomination et de la suppression de la désignation de la valeur nominale des parts. Modification des statuts de la Société afin de refléter le changement de forme. Maintien de l'objet social de celui d'une SOPARFI. Démission des administrateurs et commissaire aux comptes, décharge, nomination de gérants.

- Approbation des comptes intérimaires de la Société pour la période arrêtée au 21 décembre 2012 à considérer comme comptes sociaux de clôture à Luxembourg et comme comptes sociaux d'ouverture en République Tchèque.

- Démission du (des) gérant(s) de la Société, décharge à lui(leur) accorder.

- Transfert du siège social statutaire et administratif de la Société de Luxembourg en République Tchèque, via 28, rijnna 11/376, Pragues 1, CAP 11 de telle sorte que ce transfert ne donne pas lieu à la constitution d'une nouvelle société, même du point de vue fiscal.

- Mise en conformité des statuts de la Société en vue de les rendre conformes à la législation de la République Tchèque sous la forme d'une société à responsabilité limitée (S. r.o.), avec maintien du capital social, le changement de la dénomination sociale en Wisberg S.r.o. et la modification de son objet social; approbation des nouveaux statuts traduits en anglais dont le texte sera intégré au présent acte.

- Détermination du nombre de gérants à un et nomination de Lidia Enrichetta comme gérant unique.

- Nomination de SGBT (société Générale Bank & Trust) afin de recevoir toutes les notifications émises par l'Administration des Contributions Directes du Grand- Duché de Luxembourg et adressées à la Société.

- Nomination de l'Etude d'avocats Bianchi & Partners S.r.o. en vue de représenter la Société pour l'accomplissement de toutes les formalités en relation avec le transfert du siège de la Société République Tchèque.

- Confirmation de l'actionariat de la Société après transfert en République Tchèque.

- Soumission des décisions prises dans le cadre de la présente assemblée générale à la condition suspensive de la tenue d'une assemblée et de son immatriculation provisoire au registre de commerce de la République Tchèque.

- Divers.

II.- Que les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés, ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent sont indiqués sur une liste de présence; cette liste de présence, après avoir été signée par les

actionnaires présents et les mandataires des actionnaires représentés, a été contrôlée et signée par les membres du bureau.

Resteront annexées aux présentes les éventuelles procurations des actionnaires représentés, après avoir été paraphées „ne varietur” par les comparants.

III.- Que l'intégralité du capital social étant présente ou représentée à la présente assemblée (à savoir 5.000 actions) , il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

IV.- Que la présente assemblée, réunissant l'intégralité du capital social, est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les points portés à l'ordre du jour.

Ensuite l'assemblée aborde l'ordre du jour et, après en avoir délibéré, elle a pris à l'unanimité les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée décide de changer la forme juridique de la Société et d'adopter la forme d'une société à responsabilité limitée, la dénomination étant changée en Wisberg S. à r.l. le capital et l'objet social restant inchangés.

La transformation se fait sur base de la situation active et passive de la société arrêtée au 21 décembre 2012.

L'assemblée accepte la démission des administrateurs et du commissaire aux comptes en place de la Société et leur accorde pleine et entière décharge pour l'exercice de leurs fonctions jusqu'à ce jour.

L'assemblée décide de modifier les statuts de la Société afin de refléter le changement de forme et la dénomination et arrête comme suit les statuts de la société à responsabilité limitée:

A. Objet - Durée - Dénomination - Siège

Art. 1^{er}. Il est formé par les présentes par les propriétaires actuels des parts ci-après créées et tous ceux qui pourront le devenir par la suite, une société à responsabilité limitée ci-après, «la Société», qui sera régie par la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée, ainsi que par les présents statuts.

Art. 2. Objet. L'objet de la Société est de prendre des participations et des intérêts sous quelque forme que ce soit, dans toutes sociétés ou entreprises commerciales, industrielles, financières ou autres, luxembourgeoises ou étrangères et d'acquérir par voie de participation, d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat, de négociation ou de toute autre manière tous titres et droits, tous brevets et licences, et autres propriétés, droits et intérêts de propriété que la Société jugera approprié, et plus généralement les détenir, gérer, développer, les vendre ou en disposer, en tout ou partie, aux conditions que la Société jugera appropriées, et en particulier en contrepartie d'actions ou de titres de toute société les acquérant; de prendre part, d'assister ou de participer à des transactions financières, commerciales ou autres, et d'octroyer à toute société holding, filiale ou société apparentée, ou toute autre société liée d'une manière ou d'une autre à la Société ou aux dites holdings, filiales ou sociétés apparentées dans lesquelles la Société a un intérêt financier direct ou indirect, tous concours, prêts, avances ou garanties; d'emprunter et de lever des fonds de quelque manière que ce soit et de garantir le remboursement de toute somme empruntée; enfin de mener à bien toutes opérations commerciales, techniques et financières, en relation directe ou indirecte avec les activités pré décrites se rattachant directement ou indirectement à son objet aux fins de faciliter l'accomplissement de celui-ci.

Art. 3. La Société est constituée pour une durée indéterminée.

Art. 4. La société prend la dénomination de Wisberg S.à r.l.

Art. 5. Le siège social est établi dans la commune de Luxembourg.

Il peut être transféré en toute autre localité du Grand-Duché en vertu d'une décision de l'assemblée générale des associés.

La Société peut ouvrir des agences ou succursales dans toutes autres localités du pays ou dans tous autres pays.

B- Capital social - Parts sociales

Art. 6. Le capital de la Société est fixé à la somme de EUR 500.000 (cinq cent mille euros) représenté par 5.000 (cinq mille) parts sociales sans désignation de valeur nominale. Chaque part sociale donne droit à une voix dans les délibérations des assemblées générales ordinaires et extraordinaires.

Art. 7. Le capital social pourra, à tout moment, être modifié moyennant accord de la majorité des associés représentant au moins les trois quarts du capital social.

Art. 8. Les parts sociales sont indivisibles à l'égard de la Société qui ne reconnaît qu'un seul propriétaire pour chacune d'elles. Les copropriétaires indivis de parts sociales sont tenus de se faire représenter auprès de la Société par une seule et même personne.

Art. 9. Les parts sociales sont librement cessibles entre associés. Les parts sociales ne peuvent être cédées entre vifs à des non-associés qu'avec l'agrément donné en assemblée générale des associés représentant au moins les trois quarts du capital social.

En cas de décès d'un associé, les parts sociales de ce dernier ne peuvent être transmises à des non-associés que moyennant l'agrément, donné en assemblée générale, des associés représentant les trois quarts des parts appartenant aux associés survivants. Dans ce dernier cas cependant, le consentement n'est pas requis lorsque les parts sont transmises, soit à des ascendants ou descendants, soit au conjoint survivant.

Art. 10. Le décès, l'interdiction, la faillite ou la déconfiture de l'un des associés ne met pas fin à la Société.

Art. 11. Les créanciers, ayants-droit ou héritiers ne pourront, pour quelque motif que ce soit, apposer des scellés sur les biens et documents de la Société.

C. Gérance

Art. 12. La Société est gérée par un ou plusieurs gérants, qui n'ont pas besoin d'être associés. Si plusieurs gérants sont nommés, les gérants constituent un conseil de gérance (le «Conseil de Gérance»).

Les gérants sont nommés par l'associé unique, ou le cas échéant, par l'assemblée générale des associés, qui détermine leur nombre, leur rémunération et la durée limitée ou illimitée de leur mandat. Les gérants sont nommés jusqu'à la nomination de leurs successeurs: ils peuvent être réélus au terme de leur mandat et ils peuvent être révoqués à tout moment, avec ou sans motif, par une résolution de l'associé unique, ou le cas échéant par une assemblée générale des associés.

Dans le cas d'une pluralité de gérants, l'associé unique ou le cas échéant, l'assemblée générale des associés peut décider de nommer des gérants de Classe A et des gérants de Classe B. Il (ils) peut (peuvent) être révoqués librement à tout moment par l'associé unique ou le cas échéant, l'assemblée générale des associés.

Vis-à-vis des tiers, le gérant ou, dans le cas où il y a plusieurs gérants, le conseil de gérance a les pouvoirs les plus étendus pour agir au nom de la Société en toutes circonstances et pour faire autoriser tous les actes et opérations relatifs à son objet.

Le gérant, ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance, pourra déléguer ses compétences pour des opérations spécifiques à un ou plusieurs mandataires ad hoc.

Dans le cas où l'associé unique, ou le cas échéant l'assemblée générale des associés a nommé un ou plusieurs gérants de Classe A et un ou plusieurs gérants de Classe B, la Société est engagée envers les tiers en toutes circonstances, par la seule signature d'un gérant de la Classe A ou par la signature conjointe de deux (2) gérants de la Classe B, ou par la signature du ou des mandataire(s) à qui pareil pouvoir de signature aura été délégué par le gérant unique ou le cas échéant par le conseil de gérance, dans les limites d'un tel pouvoir.

Autrement, la Société est engagée envers les tiers en toutes circonstances, par la seule signature conjointe de deux (2) gérants, ou par la signature du ou des mandataire(s) à qui pareil pouvoir de signature aura été délégué par le gérant unique ou le cas échéant par le conseil de gérance, dans les limites d'un tel pouvoir.

Même après le terme de leur mandat, le (les) gérant(s) ont le devoir de ne pas divulguer d'information(s) sur la société qui pourrait nuire aux intérêts de la Société, à l'exception du cas où une telle divulgation d'information est requise par la loi.

Art. 13. Lorsqu'il y a plusieurs gérants, la Société est gérée par un conseil de gérance qui pourra choisir parmi ses membres un président et pourra choisir parmi ses membres un vice-président. Il pourra également choisir un secrétaire, qui n'a pas besoin d'être gérant, et qui sera en charge de la tenue des procès-verbaux des réunions du conseil de gérance.

Le conseil de gérance se réunira sur convocation d'un gérant au lieu indiqué dans l'avis de convocation. Le président présidera toutes les réunions du conseil de gérance; en l'absence d'un président, le conseil de gérance pourra désigner à la majorité des personnes présentes à cette réunion un autre gérant pour assumer la présidence de ces réunions.

Avis écrit de toute réunion du conseil de gérance sera donné à tous les gérants au moins vingt-quatre heures avant la date prévue pour la réunion, sauf s'il y a urgence, auquel cas la nature et les motifs de cette urgence seront mentionnés dans l'avis de convocation. Il pourra être passé outre à cette convocation à la suite de l'assentiment de chaque gérant par écrit ou par câble, télégramme, télex, télécopieur ou tout autre moyen de communication similaire. Une convocation spéciale ne sera pas requise pour une réunion du conseil de gérance se tenant à une heure et un endroit déterminés dans une résolution préalablement adoptée par le conseil de gérance.

Tout gérant pourra se faire représenter à toute réunion du conseil de gérance en désignant par écrit ou par câble, télégramme, télex ou télécopie un autre gérant comme son mandataire. Un gérant peut représenter plusieurs de ses collègues.

Tout gérant peut participer à une réunion du conseil de gérance par conférence téléphonique, par vidéoconférence ou par d'autres moyens de communication similaires où toutes les personnes prenant part à cette réunion peuvent s'entendre les unes les autres. La participation à une réunion par ces moyens équivaut à une présence en personne à une telle réunion.

Le conseil de gérance ne pourra délibérer ou agir valablement que si au moins un gérant de Classe A et un gérant de Classe B sont présents ou représentés à la réunion du conseil de gérance. Les décisions sont prises à la majorité des voix des gérants présents ou représentés à cette réunion.

Le conseil de gérance pourra, à l'unanimité, prendre des résolutions par voie circulaire en exprimant son approbation au moyen d'un ou de plusieurs écrits ou par câble, télégramme, télex, télécopieur ou tout autre moyen de communication similaire, à confirmer par écrit, le tout ensemble constituant le procès-verbal faisant preuve de la décision intervenue.

Art. 14. Les procès-verbaux de toutes les réunions du conseil de gérance seront signés par le président ou, en son absence, par le vice-président, ou un gérant de Classe A et un gérant de Classe B conjointement. Les copies ou extraits des procès-verbaux destinés à servir en justice ou ailleurs seront signés par le président ou par deux gérants ou par toute personne dûment mandatée à cet effet par le conseil de gérance.

Art. 15. Le décès d'un gérant ou sa démission, pour quelque motif que ce soit, n'entraîne pas la dissolution de la Société.

Art. 16. Le ou les gérant(s) ne contract(ent), à raison de leur fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société. Simples mandataires, ils ne sont responsables que de l'exécution de leur mandat.

La Société indemniserà tout gérant ou fondé de pouvoir, ses héritiers, exécuteurs testamentaires et administrateurs, des dépenses raisonnablement occasionnées par toutes actions ou tous procès auxquels il aura été partie en sa qualité de gérant ou fondé de pouvoir de la Société, ou pour avoir été, à la demande de la Société, gérant ou fondé de pouvoir de toute autre société dont la Société est actionnaire ou créditriche et par laquelle il ne serait pas indemnisé, sauf le cas où dans pareils actions ou procès il sera finalement condamné pour négligence ou faute ou mauvaise administration; en cas d'arrangement extrajudiciaire, une telle indemnité ne sera accordée que si la Société est informée par son avocat conseil que le gérant ou fondé de pouvoir en question n'a pas commis un tel manquement à ses devoirs. Le droit à indemnisation n'exclura pas d'autres droits dans le chef du gérant ou fondé de pouvoir.

Art. 17. Le gérant ou le conseil de gérance peut décider de payer des acomptes sur dividendes sur base d'un état comptable préparé par le gérant ou le conseil de gérance, duquel il ressort que des fonds suffisants sont disponibles pour distribution, étant entendu que les fonds à distribuer ne peuvent pas excéder le montant des bénéfices réalisés depuis le dernier exercice fiscal augmenté des bénéfices reportés et des réserves distribuables mais diminué des pertes reportées et des sommes à porter en réserve en vertu d'une obligation légale ou statutaire.

D. Décisions de l'associé unique - Décisions collectives des associés

Art. 18. Chaque associé peut participer aux décisions collectives quel que soit le nombre de parts qui lui appartient. Chaque associé a un nombre de voix égal au nombre de parts qu'il possède ou représente.

Art. 19. Sous réserve d'un quorum plus important prévu par les statuts, les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles ont été adoptées par des associés représentant plus de la moitié du capital social.

Les associés ne peuvent, si ce n'est à l'unanimité, changer la nationalité de la Société. Toutes autres modifications des statuts sont décidées à la majorité des associés représentant au moins les trois quarts du capital social.

Art. 20. Dans le cas d'un associé unique, celui-ci exercera les pouvoirs dévolus à l'assemblée des associés par les dispositions de la section XII de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée.

E. Année sociale - Bilan - Répartition

Art. 21. L'année sociale commence le 1^{er} octobre et se termine le 30 septembre décembre de chaque année.

Art. 22. Chaque année, au 30 septembre, les comptes sont arrêtés et le ou les gérant(s) dressent un inventaire comprenant l'indication des valeurs actives et passives de la société. Tout associé peut prendre communication au siège social de l'inventaire et du bilan.

Art. 23. Sur le bénéfice net, il est prélevé cinq pour cent pour la constitution d'un fonds de réserve jusqu'à ce que celui-ci atteigne dix pour cent du capital social. Le solde est à la libre disposition de l'assemblée générale.

F. Dissolution - Liquidation

Art. 24. En cas de dissolution de la Société, la liquidation sera faite par un ou plusieurs liquidateur(s), associé(s) ou non, nommé(s) par l'assemblée des associés qui fixera leurs pouvoirs et leurs émoluments. Sauf décision contraire le ou les liquidateur(s) auront les pouvoirs les plus étendus pour la réalisation de l'actif et le paiement du passif.

L'actif, après déduction du passif, sera partagé entre les associés en proportion des parts sociales détenues dans la Société.

Art. 25. Pour tout ce qui n'est pas réglé par les présents statuts, les associés s'en réfèrent aux dispositions de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle qu'elle a été modifiée.

Les parts sociales étant échangées contre les actions anciennes à raison d'une part sociale pour une action ancienne, les 5.000 parts sociales représentatives du capital sont réparties comme suit:

- Simon fiduciaria Spa, avec siège social à I-10121 Turin (Italy), 10 via del Carmine immatriculée auprès du Registro dell' Imprese di Torino numéro 04605970013:	4.500 parts
- Nomen fiduciaria Srl, avec siège social à I-10121 Turin (Italy), 10 via del Carmine, immatriculée auprès du Registro dell' Imprese di Torino numéro 06194870017,	500 parts
Total:	5.000 parts

Toutes les parts sont entièrement libérées.

Les administrateurs en fonction avant transformation de la société en société à responsabilité limitée sont nommés gérants pour une durée indéterminée.

Deuxième résolution

L'assemblée décide que le bilan intermédiaire de la Société allant du 1^{er} octobre 2012 au 21 décembre 2012 est à considérer comme comptes sociaux de clôture à Luxembourg et comme comptes sociaux d'ouverture République Tchèque.

Lequel bilan, après avoir été signé ne varietur par les comparants et le notaire instrumentaire, restera annexé au présent acte.

Troisième résolution

L'assemblée accepte la démission du (des) gérants et lui (leur) accorde pleine et entière décharge pour l'exercice de leurs fonctions jusqu'à ce jour.

Quatrième résolution

Après avoir pris connaissance du projet d'avis juridique concernant le transfert de siège statutaire en République tchèque, l'assemblée décide de transférer le siège social statutaire et administratif de la Société de Luxembourg en République Tchèque au via 28, rijnna 11/376, Pragues 1, CAP 11 et de demander la radiation de la Société du registre de commerce luxembourgeois. La Société adoptera dès lors la nationalité tchèque sans que ce transfert de siège social ne donne lieu à la constitution d'une nouvelle société, même du point de vue fiscal.

Cinquième résolution

L'assemblée décide la mise en conformité des statuts de la Société en vue de les rendre conformes à la législation de la République tchèque et emportant notamment l'adoption des statuts d'une société à responsabilité limitée (s.r.o.), le maintien de son capital social, le changement de la dénomination sociale en S.r.o, le changement de l'objet social comme décrit à l'article 4 des nouveaux statuts de la Société comme mentionné ci-dessous.

L'assemblée décide d'adopter les nouveaux statuts dont le texte traduit en italien se lit sous la cinquième résolution de la version anglaise du présent acte.

Sixième résolution

L'assemblée décide de fixer le nombre de gérant de la Société à un (1) et de nommer pour une durée indéterminée en qualité de gérant unique: Madame Lidia Enrichetta Cena, née le 15.1.1937, demeurant à Corso Vittorio Emanuele II n. 72, Torino (Italie).

Septième résolution

L'assemblée décide de nommer SGBT (Société Générale Bank & Trust), Luxembourg afin de recevoir toutes les notifications émises par l'Administration des Contributions Directes du Grand-Duché de Luxembourg et adressées à la Société.

Huitième résolution

L'assemblée décide de nommer l'Etude d'avocats Bianchi & Partners S.r.o. en vue de représenter la Société pour l'accomplissement de toutes les formalités en relation avec le transfert du siège de la Société en République Tchèque.

Neuvième résolution

L'assemblée acte que l'actionnaire/ les actionnaires de la Société après le transfert sont:

- Simon fiduciaria Spa, précitée.
- Nomen fiduciaria Srl, précitée.

Dixième résolution

L'assemblée décide que le présent transfert de siège social et toutes les résolutions prises dans le cadre de la présente assemblée générale ont été décidés sous la condition suspensive de la tenue d'une assemblée et de son immatriculation provisoire au registre de commerce de la République Tchèque.

Pour la radiation du registre de commerce et des sociétés de Luxembourg et dépôts à faire, tous pouvoirs sont conférés au porteur d'une expédition des présentes.

L'ordre du jour étant épuisé, le président prononce la clôture de l'assemblée.

Frais

Les frais, dépenses et rémunérations quelconques, incombant à la société et mis à sa charge en raison des présentes, s'élèvent approximativement à la somme de deux mille euros (EUR 2.000).

Pouvoirs

La personne comparante, es qualité qu'elle agit, agissant dans un intérêt commun, donne pouvoir, chacun pouvant agir individuellement, à tous employés de l'Étude du notaire soussigné, à l'effet de faire dresser et signer tous actes rectificatifs des présentes.

Le notaire soussigné, qui a personnellement la connaissance de la langue anglaise, déclare que les parties comparantes l'ont requis de documenter le présent acte en langue française, suivi d'une version anglaise, et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte français fera foi.

DONT ACTE, fait et passé à Senningerberg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée de tout ce qui précède à l'assemblée et aux membres du bureau, tous connus du notaire instrumentaire par leurs noms, prénoms, états et demeures, ces derniers ont signé avec Nous notaire le présent acte.

Suit la traduction en anglais du texte qui précède

In the year two thousand and twelve, on twenty-first day of December.

Before the undersigned Maître Paul Bettingen, notary, residing in Niederanven, Grand-Duchy of Luxembourg.

Was held an Extraordinary General Meeting of the shareholders of WISBERG S.A., a company limited by shares having its registered office in 11A, Boulevard Prince Henri, L - 1724 Luxembourg, registered with the Luxembourg trade and companies' register under section B number 122892 incorporated by deed of the notary Gérard Lecuit residing in Luxembourg on 13 December 2006 published in the Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C number 484 on 29 March 2007 (the "Company").

The articles of incorporation of the Company have been amended last by deed of the undersigned notary on 19 February 2009 published in the Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C number 1505 on 4 August 2009.

The meeting is presided by Mrs Sandrine ANTONELLI, private employee, residing professionally at 11 Avenue Emile Reuter, L - 2420 Luxembourg,

Who appointed as secretary Mrs Sophie MATHOT, private employee, residing professionally in Senningerberg.

The meeting elected as scrutineer, Mrs Sandrine ANTONELLI, prenamed, residing professionally at 11 Avenue Emile Reuter, L - 2420 Luxembourg.

The board of the meeting having thus been constituted, the chairman declared and requested the notary to state:

I.- That the agenda of the meeting is the following:

- To transform the Company into a société à responsabilité limitée and subsequent adaptation of the Company's articles of incorporation; the object of the Company remaining the object of a SOPARFI, resignation of the current directors and statutory auditor of the Company and discharge to be granted; appointment of manager(s); confirmation of the shareholding of the Company.

- To approve the Company's interim accounts as at 21/12/2012 to be considered as the closing account in Luxembourg and as the opening account in Czech Republic.

- Resignation of the current managers(s) of the Company and discharge to be granted

- To transfer the statutory registered and administrative office of the Company from Grand-Duchy of Luxembourg to Czech Republic, at via 28, rijnna 11/376 in Praga 1, CAP 11 000 with corporate continuance, both on legal and tax view points.

- Adaptation of the Company's articles of incorporation to the law of Czech Republic, to adopt the legal form of a société à responsabilité limitée (s.r.o.), to change the denomination into Wisberg s.r.o, to maintain the share capital of the Company and approval of the new articles of association translated in English.

- To fix the number of directors of the Company at one and to appoint as sole director of the Company Mrs Lidia Enrichetta.

- To appoint SGBT (société Générale Bank & Trust), Luxembourg in order to collect all the notifications issued by the Tax Authorities of the Grand- Duchy of Luxembourg and addressed to the Company.

- To appoint the Law office Bianchi & Partners s.r.o. in order to represent the Company for the accomplishment of all formalities relating to the Transfer in Czech Republic.

- To confirm the shareholding of the Company after the transfer.

- Adoption of the resolutions taken within the scope of the present deed under the condition precedent of the holding of a general meeting of the Company's shareholders in Czech Republic and of its temporary registration in the Companies' Registrar in Czech Republic.

- Miscellaneous.

II.- That the shareholders present or represented, the proxies of the represented shareholders and the number of their shares are shown on an attendance list; this attendance list, after having been signed by the shareholders and the proxies of the represented shareholders, has been controlled and signed by the board of the meeting.

The proxies of the represented shareholders, if any, initialled "ne varietur" by the appearing parties, will remain annexed to the present deed.

III. That the entire share capital being represented at the present Extraordinary General Meeting (5,000 shares) and all the shareholders represented declaring that they had due notice and got knowledge of the agenda prior to this Extraordinary General Meeting, no convening notices were necessary.

IV. That the present Extraordinary General Meeting, representing the entire share capital, is regularly constituted and may validly deliberate on all the items of the agenda.

Then the general meeting, after deliberation, takes unanimously the following resolutions:

First resolution

The general meeting decides to change the juridical form of the Company into the form of a Société à responsabilité limitée.

The denomination is changed into Wisberg S. à r.l. and the share capital and the object of the company (SOPARFI) remaining unchanged.

The transformation is realised on basis of a financial situation dated 21 December 2012.

The general meeting decides to accept the resignation of the current directors and statutory auditor of the Company and to grant them discharge for their duties until this day on.

In order to reflect the above resolutions, the general meeting decides to amend the Company's articles of incorporation which will be read as follows:

A. Purpose - Duration - Name - Registered office

Art. 1. There is hereby established by the current owners of the shares created hereafter and among all those who may become partners in the future, a private limited company (société à responsabilité limitée) (hereinafter the «Company») which shall be governed by the law of 10 August 1915 concerning commercial companies, as amended, as well as by the present articles of incorporation.

Art. 2. Purpose. The object of the Company is to take participations and interests, in any form whatsoever, in any commercial, industrial, financial or other, Luxembourg or foreign companies or enterprises and to acquire through participations, contributions, underwriting, purchases or options, negotiation or in any other way any securities, rights, patents and licences, and other property, rights and interest in property as the Company shall deem fit, and generally to hold, manage, develop, sell or dispose of the same, in whole or in part, for such consideration as the Company may think fit, and in particular for shares or securities of any company purchasing the same; to enter into, assist or participate in financial, commercial and other transactions, and to grant to any holding company, subsidiary, or affiliated company, or any other company associated in any way with the Company, or the said holding company, subsidiary or affiliated company, in which the Company has a direct or indirect financial interest, any assistance, loans, advances or guarantees; to borrow and raise money in any manner and to secure the repayment of any money borrowed; finally to perform any and all commercial, technical and financial operations, connected directly or indirectly in all areas as described above in order to facilitate the accomplishment of its purpose.

The Company may, for its own account, acquire, hold, lend and/or build any real estates properties in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad.

Art. 3. The Company is incorporated for an unlimited period.

Art. 4. The Company will assume the name of Wisberg S.à r.l.

Art. 5. The registered office of the Company is established in the municipality of Luxembourg.

It may be transferred to any other place in the Grand-Duchy of Luxembourg by means of a resolution of a general meeting of its partners.

Branches or other offices may be established either in Luxembourg or abroad.

B. Share capital - Shares

Art. 6. The Company's share capital is set at EUR 500,000 (five hundred thousand Euros) represented by 5,000 (five thousand) shares without a designation of a par value. Each share is entitled to one vote at ordinary and extraordinary general meetings.

Art. 7. The share capital may be modified at any time by approval of a majority of partners representing three quarters of the share capital at least.

Art. 8. The Company will recognize only one holder per share. The joint co-owners shall appoint a single representative who shall represent them towards the Company.

Art. 9. The Company's shares are freely transferable among partners. Any inter vivos transfer to a new partner is subject to the approval of such transfer given by the other partners in a general meeting, at a majority of three quarters of the share capital.

In the event of death, the shares of the deceased partner may only be transferred to new partners subject to the approval of such transfer given by the other partners in a general meeting, at a majority of three quarters of the share capital. Such approval is, however, not required in case the shares are transferred either to parents, descendants or the surviving spouse.

Art. 10. The death, suspension of civil rights, bankruptcy or insolvency of one of the partners will not cause the dissolution of the Company.

Art. 11. Neither creditors, nor assigns, nor heirs may for any reason affix seals on assets or documents of the Company.

C. Management

Art. 12. The Company is managed by one or several managers, who need not be partners. If several Managers have been appointed, the Managers will constitute a board of managers (the "Board of Managers").

The Manager(s) shall be appointed by the sole shareholder or, as the case may be, by the general meeting of shareholders, which will determine their number, their remuneration and the limited or unlimited duration of their mandate. The Managers will hold office until their successors are elected. They may be re-elected at the end of their term and they may be dismissed at any time, with or without cause, by a resolution of the sole shareholder or, as the case may be, of the general meeting of shareholders.

In case there is more than one Manager, the sole shareholder or, as the case may be, the general meeting of shareholders may decide to qualify the appointed Managers as Class A Managers and Class B Managers.

He (they) may be dismissed freely at any time by the sole partner, or as the case may be, the partners.

In dealing with third parties, the manager, or in case of several managers, the Board of Managers has the most extensive powers to act in the name of the Company in all circumstances and to authorize all acts and operations consistent with the Company's purpose. The Manager, or as the case may be, the Board of Managers, may delegate his powers for specific purposes to one or several representatives.

Notwithstanding the above, if the sole shareholder or, as the case may be, the general meeting of shareholders has appointed one or several Class A Managers and one or several Class B Managers, the Company will be bound towards third parties only by the sole signature of one Class A Manager, or by the joint signatures of two Class B Managers, as well as by the joint signatures or single signature of any person(s) to whom the Board of Managers has delegated such signatory power, within the limits of such power.

If no class of managers has been created, the Company will be bound towards third by the joint signatures of two Managers, as well as by the joint signatures or single signature of any person(s) to whom the Board of Managers has delegated such signatory power, within the limits of such power.

Even after the term of their mandate, the Manager(s) shall not disclose Company information which may be detrimental to the Company's interests, except when such a disclosure is mandatory by law.

Art. 13. In case of several managers, the Company is managed by a board of managers which may choose from among its members a chairman, and may choose from among its members a vice-chairman. It may also choose a secretary, who need not be a manager, who shall be responsible for keeping the minutes of the meetings of the board of managers.

The board of managers shall meet upon call by any one manager at the place indicated in the notice of meeting. The chairman shall preside all meetings of the board of managers, or in the absence of a chairman, the board of managers may appoint another manager as chairman by vote of the majority present at any such meeting.

Written notice of any meeting of the board of managers must be given to the managers at least twenty-four hours in advance of the date foreseen for the meeting, except in case of emergency, in which case the nature and the motives of the emergency shall be mentioned in the notice. This notice may be omitted in case of assent of each manager in writing, by cable, telegram, telex or facsimile, or any other similar means of communication. A special convocation will not be required for a board meeting to be held at a time and location determined in a prior resolution adopted by the board of managers.

Any manager may act at any meeting of the board of managers by appointing in writing or by cable, telegram, telex or facsimile another manager as his proxy. A manager may represent more than one of his colleagues.

Any manager may participate in any meeting of the board of managers by conference-call, videoconference or by other similar means of communication allowing all the persons taking part in the meeting to hear one another. The participation in a meeting by these means is equivalent to a participation in person at such meeting.

The board of managers can deliberate or act validly only if at least a Manager of Class A and a Manager of Class B are present or represented at a meeting of the board of managers. Decisions shall be taken by a majority of votes of the managers present or represented at such meeting.

The board of managers may, unanimously, pass resolutions by circular means when expressing its approval in writing, by cable, telegram, telex or facsimile, or any other similar means of communication, to be confirmed in writing. The entirety will form the minutes giving evidence of the resolution.

Art. 14. The minutes of any meeting of the board of managers shall be signed by the chairman or, in his absence, by the vice-chairman, or by a Manager of Class A and a Manager of Class B jointly. Copies or extracts of such minutes, which may be produced in judicial proceedings or otherwise shall be signed by the chairman or by two managers or by any person duly appointed to that effect by the board of managers.

Art. 15. The death or resignation of a manager, for any reason whatsoever, shall not cause the dissolution of the Company.

Art. 16. The manager(s) do(es) not assume, by reason of its/their position, any personal liability in relation to commitments regularly made by them in the name of the Company. They are authorized agents only and are therefore merely responsible for the execution of their mandate.

The Company shall indemnify any manager or officer, and his heirs, executors and administrators, against expenses reasonably incurred by him in connection with any action, suit or proceeding to which he may be made a party by reason of his being or having been a manager or officer of the Company, or, at its request, of any other corporation of which the Company is a shareholder or creditor and from which he is not entitled to be indemnified, except in relation to matters as to which he shall be finally adjudged in such action, suit or proceeding to be liable for negligence or fault or misconduct; in the event of a settlement, indemnification shall be provided only in connection with such matters covered by the settlement as to which the Company is advised by counsel that the person to be indemnified did not commit such a breach of duty. The foregoing right of indemnification shall not exclude other rights to which he may be entitled.

Art. 17. The manager or the board of managers may decide to pay interim dividends on the basis of a statement of accounts prepared by the manager or the board of managers showing that sufficient funds are available for distribution, it being understood that the amount to be distributed may not exceed realized profits since the end of the last fiscal year, increased by carried forward profits and distributable reserves, but decreased by carried forward losses and sums to be allocated to a reserve to be established by law or by these articles of incorporation.

D. Decisions of the sole partner - Collective decisions of the partners

Art. 18. Each partner may participate in collective decisions irrespective of the number of shares which he owns. Each partner is entitled to as many votes as he holds or represents shares.

Art. 19. Save a higher majority as provided herein, collective decisions are only validly taken in so far as they are adopted by partners owning more than half of the share capital.

The partners may not change the nationality of the Company otherwise than by unanimous consent. Any other amendment of the articles of incorporation requires the approval of a majority of partners representing three quarters of the share capital at least.

Art. 20. In the case of a sole partner, such partner exercises the powers granted to the general meeting of partners under the provisions of section XII of the law of 10 August 1915 concerning commercial companies, as amended.

E. Financial year - Annual accounts - Distribution of profits

Art. 21. The Company's year commences on the 1st of October and ends on the 30th of September.

Art. 22. Each year on the 30th of September, the accounts are closed and the managers prepare an inventory including an indication of the value of the Company's assets and liabilities. Each partner may inspect the above inventory and balance sheet at the Company's registered office.

Art. 23. Five per cent of the net profit is set aside for the establishment of a statutory reserve, until such reserve amounts to ten per cent of the share capital. The balance may be freely used by the partners.

F. Dissolution - Liquidation

Art. 24. In the event of a dissolution of the Company, the Company shall be liquidated by one or more liquidators, who need not be partners, and which are appointed by the general meeting of partners which will determine their powers and fees. Unless otherwise provided, the liquidators shall have the most extensive powers for the realization of the assets and payment of the liabilities of the Company.

The surplus resulting from the realization of the assets and the payment of the liabilities shall be distributed among the partners in proportion to the shares of the Company held by them.

Art. 25. All matters not governed by these articles of incorporation shall be determined in accordance with the law of 10 August 1915 on commercial companies and amendments thereto.

The 5,000 shares (parts sociales) representing the share capital are allotted as follows:

- Simon fiduciaria Spa, with official seat at I-10121 Turin (Italy), 10 via del Carmine, registered with the Registro dell' Imprese di Torino under number 04605970013:	4,500 shares
- Nomen fiduciaria Srl, with official seat at I-10121 Turin (Italy), 10 via del Carmine, registered with the Registro dell' Imprese di Torino under number 06194870017:	<u>500shares</u>
Total:	5,000 shares.

All the shares are entirely paid up.

The previous directors of the Company under the form of a Société anonyme have been appointed for an undermined period as managers of the Company.

Second resolution

The general meeting decides to approve the Company's interim accounts as at 21/12/2012 to be considered as the closing account in Luxembourg and as the opening account in Czech Republic, which after having been initialled "ne varieties" by appearing persons and the notary, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

Third resolution:

The general meeting decides to accept the resignation of the current manager(s) of the Company and to grant them full discharge for his(their) duties until today.

Fourth resolution:

After having read the draft legal opinion on the statutory transfer of the Company to the Czech Republic, the general meeting decides to transfer the statutory registered and administrative office of the Company from Luxembourg to the Czech Republic at via 28, října 11/376 in Praga 1, CAP 11 000 as well as all the Company's assets and liabilities and to request to strike off of Company from the Luxembourg trade and companies registrar.

The company shall adopt the Czech nationality, with corporate continuance, both on legal and tax view points.

Fifth resolution:

The general meeting decides to adapt the company's articles of incorporation to the Czech law, to adopt the legal form of a société à responsabilité limitée (s.r.o.) under Czech law, which shall have as effect in particular to change the denomination into Wisberg s.r.o., to amend the social object (article 4) and to maintain the Company's share capital.

The general meeting decides to adopt the new Memorandum and Articles of Association translated in Italian as follows:

Art. 1. Costituzione e nascita della società.

1) La società è nata con l'iscrizione al Registro delle Imprese in Lussemburgo, Granducato di Lussemburgo, sezione B, no. B 122892 il 3.1.2007. Dopo il trasferimento della sede societaria in Repubblica Ceca la società sarà gestita dal Tribunale municipale di Praga come il Tribunale di competenza.

2) Alla società sarà attribuito il numero identificativo al giorno dell'iscrizione nel Registro delle Imprese.

Art. 2. Denominazione e sede societaria.

1) Denominazione della società è: WISBERG, s.r.o

2) Sede della società è: Praga.

Art. 3. Durata della società. La società è stata costituita a tempo indeterminato.

Art. 4 Oggetto sociale. L'oggetto sociale è: produzione, commercio e servizi non riportati negli allegati 1 - 3 della Legge sulle Licenze

Art. 5. Soci, capitale sociale.

1) Il capitale sociale ammonta a EUR 500.000 (in lettere: cinque cento mila euro) e per intero è costituito dai conferimenti monetari dei soci. I conferimenti monetari dei soci sono stati interamente versati.

2) La società WISBERG s.r.o. ha due soci:

a) società Simon fiduciaria Spa una società costituita secondo la legge italiana il 02/03/1984 - con sede sociale in I-10121 Turin (Italy), 10 via del Carmine, iscritta presso il Registro dell' Imprese di Torino con il numero 06194870017, cioè il 90 % del capitale sociale e

b) NOMEN FIDUCIARIA SRL, una società costituita secondo la legge italiana il 02/03/1984 con sede sociale in I-10121 Turin (Italy), 10 via del Carmine, iscritta presso il Registro dell' Imprese di Torino under number 06194870017, cioè il 10 % del capitale sociale

Art. 6. Quota sociale.

1) La quota sociale rappresenta la partecipazione del socio alla società e i diritti e doveri risultanti dalla stessa partecipazione.

2) Passaggio della quota sociale

a) La quota sociale viene ereditata.

b) Nel caso dello scioglimento della persona giuridica quale socia, la quota sociale passa al suo successore legale.

3) Cessione della quota sociale

a) Il socio tramite contratto può cedere la propria quota sociale a favore di un terzo. Si richiede il consenso dell'assemblea. Gli altri soci hanno il diritto di prelazione circa la quota in oggetto della cessione.

b) Il contratto di cessione della quota sociale deve avere la forma scritta e l'acquirente deve dichiararci di aderire al Contratto Sociale eventualmente allo statuto. Il cedente garantisce per i debiti passati tramite la cessione della quota sociale.

c) Gli effetti della cessione della quota sociale entrano in vigore nei confronti della società al momento della consegna regolare del contratto di cessione.

4) Messa della quota sociale in pegno

a) La quota sociale può essere oggetto di diritto di pegno. Il contratto sulla costituzione del pegno deve avere la forma scritta e le sue firme devono essere autenticate.

b) Per la messa della quota sociale in pegno è necessario il consenso dell'assemblea.

5) Divisione della quota sociale

a) La divisione della quota sociale è ammessa solamente contemporaneamente alla sua cessione oppure al passaggio della stessa sull'erede oppure sul successore legale e si necessita l'approvazione dell'assemblea.

b) Qualora la quota sociale venisse divisa e venisse costituita una nuova singola quota sociale, deve essere rispettato l'ammontare minimo del conferimento di Czk 20 000 (in lettere: ventimila corone ceche).

Art. 7. Attività economica della società.

1) La società ha dovere di garantire la tenuta regolare dell'evidenza obbligatoria e della contabilità.

2) Sempre all'ultimo giorno dell'ultimo mese del periodo fiscale ai sensi della speciale prescrizione legale si fa la chiusura ordinaria del bilancio che è sottomessa all'approvazione da parte dell'assemblea. L'allegato alla chiusura ordinaria del bilancio per le trattative dell'assemblea è la proposta sulla divisione degli utili eventualmente il modo di copertura delle perdite.

Art. 8. Quota sugli utili e sulle perdite.

1) Il socio ha diritto al pagamento dell'utile determinato dall'assemblea.

2) Per il pagamento dell'utile non può essere usato il capitale sociale, fondo di riserva nemmeno gli altri fondi di capitale né mezzi che ai sensi del Codice Commerciale, del Contratto Sociale oppure dello statuto devono essere utilizzati per completamento di tali fondi.

3) In conformità all'art. 121 del Codice Commerciale l'assemblea può obbligare il socio che quest'ultimo versi una somma per la creazione del capitale proprio con un supplemento fuori del capitale sociale (di seguito solo supplemento) e ciò tramite un pagamento monetario nell'ammontare superiore al conferimento fino alla metà del capitale sociale.

Art. 9. Fondo di riserva.

1) La società ha dovere di costituire il fondo di riserva dal reddito netto dichiarato nel bilancio ordinario relativo all'esercizio in cui realizzerà per la prima volta il reddito, e questo nell'ammontare minimo di 10% (dieci per cento) dal reddito netto, non più però del 5% (cinque per cento) del valore del capitale sociale. Tale fondo si completa annualmente del 5% (cinque per cento) del reddito netto fino al raggiungimento del 10% (dieci per cento) del capitale sociale.

2) Spetta all'amministratore di decidere come usare il fondo di riserva, salvo i casi riservati dalla legge nella competenza dell'assemblea.

3) Il fondo di riserva fino all'ammontare del 10% (il dieci per cento) del capitale sociale potrà essere usato solamente per coprire le perdite della società

Art. 10. Organi della società. Gli organi della società sono:

1) assemblea

2) amministratore

1) Assemblea

1) L'assemblea è l'organo superiore della società. Ai sensi dell'art. 125 del Codice Commerciale nelle competenze dell'assemblea vengono assegnati:

i. l'approvazione degli atti fatti a nome della società prima della sua costituzione ai sensi dell'art. 64 del Codice Commerciale,

ii. l'approvazione del bilancio ordinario, straordinario e consolidato e nei casi stabiliti dalla legge anche l'approvazione del bilancio contemporaneo, della divisione dell'utile e della copertura delle perdite,

iii. l'approvazione dello statuto e delle variazioni dello stesso,

iv. la delibera circa la variazione del contenuto del Contratto Sociale, se la stessa non avviene in base alle altre realtà giuridiche (l'art. 141 del Codice Commerciale),

v. la delibera sull'aumento e sulla riduzione del capitale sociale oppure sull'ammissione del conferimento non monetario oppure sulla possibilità della compensazione del credito monetario nei confronti della società contro il debito relativo al pagamento del versamento,

vi. la nomina, revoca e il compenso degli amministratori,

vii. la delibera circa la nomina e revoca del procuratore, cioè la nomina, revoca e il compenso dei procuratori,

viii. la nomina, revoca e il compenso dei membri dell'Organo di Controllo in caso in cui sia costituito,

ix. l'espulsione del socio ai sensi dell'art. 113 e 121 del Codice Commerciale,

x. la nomina, revoca e il compenso del liquidatore e la delibera sull'abolizione della società con liquidazione,

xi. l'approvazione dei contratti menzionati nell'art. 67a del Codice Commerciale,

xii. la delibera sulla fusione, sul passaggio del patrimonio sul socio, sulla scissione e sulla trasformazione,

xiii. l'approvazione del contratto di maggioranza (l'art. 190b del Codice Commerciale), del contratto sul passaggio dell'utile (l'art. 190a del Codice Commerciale) e del contratto sul socio occulto e delle variazioni degli stessi,

xiv. l'approvazione del contratto sull'esecuzione della carica (l'art. 66 comma 2 del Codice Commerciale),

xv. la delibera circa l'obbligo del supplemento finanziario del socio,

xvi. altre questioni le quali assegna nelle competenze dell'assemblea la legge oppure il presente atto costitutivo.

2) L'assemblea si deve svolgere almeno una volta all'anno. L'assemblea che approva la chiusura ordinaria del bilancio si deve svolgere entro sei mesi dall'ultimo giorno dell'esercizio.

3) Il termine della seduta dell'assemblea e l'Ordine del Giorno della stessa si deve comunicare ai soci almeno con preavviso di 15 giorno prima della seduta tramite la lettera di convocazione. Il socio può rinunciare al diritto della convoca dell'assemblea regolare tramite una dichiarazione che deve far parte del verbale dell'assemblea, eventualmente dell'atto notarile sulla delibera dell'assemblea generale, altrimenti deve avere la forma dell'atto notarile.

4) L'assemblea viene convocata dagli amministratori.

5) I soci di cui versamenti raggiungono almeno il 10% del capitale sociale possono richiedere la convoca dell'assemblea generale. Gli amministratori convocano l'assemblea entro un mese dal ricevimento della richiesta dei soci. In caso in cui gli amministratori non convochino l'assemblea entro un mese dal ricevimento della richiesta dei soci, i soci stessi sono autorizzati a convocarla.

6) L'assemblea nomina il proprio Presidente e Segretario Rogante. Prima della nomina del Presidente l'assemblea viene gestita dall'amministratore, eventualmente dal socio delegato.

7) Il luogo della seduta dell'assemblea viene indicato dagli amministratori in base alla richiesta dei soci.

8) Se non viene richiesta la stesura del verbale in forma dell'atto notarile, l'amministratore è tenuto a procurare il verbale sulle trattative dell'assemblea che viene firmato dal Presidente e Segretario Rogante dell'assemblea.

9) I soci possono prendere le decisioni anche fuori l'assemblea.

2) Amministratore

a) L'amministratore, in qualità dell'organo statutario, è autorizzato a rappresentare la società in modo disgiunto. La sottoscrizione dell'amministratore avviene in modo che lo stesso appone la propria firma alla denominazione della società.

b) L'amministratore è nominato in carica dall'assemblea.

c) In caso della morte dell'amministratore, della rinuncia alla carica di amministratore, in caso della revoca oppure in caso della cessazione della sua carica, l'assemblea deve nominare, in sede della prossima seduta comunque entro e non oltre 3 mesi, un nuovo amministratore. La carica dell'amministratore viene terminata con la nomina di un nuovo amministratore, comunque però entro e non oltre la scadenza di tre mesi dalla cessazione del periodo di carica di amministratore.

d) Il rapporto tra la società e l'amministratore della società nel disbrigo delle faccende della società viene disciplinato dalle disposizioni del contratto di mandato, se dal contratto di esercizio della carica di amministratore, in caso in cui sia stipulato, non risultasse un'altra determinazione dei diritti e doveri. L'impegno per l'esercizio della carica di amministratore è un impegno di carattere personale. Il contratto di esercizio della carica di amministratore deve avere la forma scritta e deve essere approvato dall'assemblea.

e) Qualunque adempimento della società a favore dell'amministratore a cui non si riferisce il diritto risultante dalla prescrizione legale oppure da una prescrizione interna, si può concedere solo con il consenso dell'assemblea oppure se previsto dal contratto di esercizio della carica di amministratore.

f) L'amministratore rispetta le norme e le indicazioni approvate dall'assemblea se tali sono in conformità alle prescrizioni legali ed al Contratto Sociale.

g) L'amministratore è tenuto a fare la sua carica con cura di bravo gestore, mantenere la riservatezza sulle informazioni e realtà riservate di cui divulgazione ai terzi potrebbe causare alla società dei danni.

h) All'amministratore spetta la gestione commerciale della società.

Art. 11. Divieto di concorrenza dell'amministratore.

1) L'amministratore non può:

- a) svolgere l'attività imprenditoriale nel campo identico o analogo al campo dell'attività imprenditoriale della società né entrare nei rapporti commerciali con la società,
- b) mediare o provvedere i commerci della società per i terzi,
- c) partecipare all'attività imprenditoriale dell'altra società come socio con la responsabilità limitata oppure come persona comandante altre persone con l'oggetto sociale identico o analogo,
- d) eseguire l'attività come organo statutario o come il membro dell'Organo di Controllo o dell'organo dell'altra persona giuridica con l'oggetto sociale identico o analogo, escluso il caso se si trattasse del consorzio.

2) La trasgressione del comma 1) porta le conseguenze citate nell'art. 65 del Codice Commerciale.

Art. 12. Aumento e riduzione del capitale sociale.

1) L'assemblea delibera sull'aumento e sulla riduzione del capitale sociale.

2) Aumento del capitale sociale

a) Con la delibera dell'assemblea si può aumentare il capitale sociale ai sensi dell'art. 142 del Codice Commerciale con ulteriore (nuovo) conferimento monetario o non monetario oppure anche ai sensi dell'art. 144 del Codice Commerciale con mezzi dalle proprie risorse dichiarati nel bilancio ordinario, straordinario oppure transitorio nel capitale proprio della società, salvo che essi non siano vincolate dalla legge.

b) Se l'impegno nei confronti del conferimento aumentato oppure nei confronti di un nuovo conferimento non fosse sottoscritto nel termine stabilito dall'assemblea oppure se il Tribunale non omologasse l'iscrizione dell'aumento del capitale sociale al Registro delle Imprese, l'aumento del capitale sociale non è valido.

c) L'impegno nei confronti del conferimento aumentato oppure nei confronti di un nuovo conferimento viene assunto firmando la dichiarazione scritta di cui requisiti sono citati nell'art. 143 comma 6 del Codice Commerciale.

d) Il termine per il versamento del conferimento assunto in occasione dell'aumento del capitale sociale viene stabilito dall'assemblea.

e) Gli effetti dell'aumento del capitale sociale sono validi al giorno dell'iscrizione del suo nuovo importo al Registro delle Imprese.

3) Riduzione del capitale sociale

a) In caso della riduzione del capitale sociale l'importo del capitale sociale diminuito e del conferimento del socio non può essere inferiore alla somma stabilita nell'art. 108 comma 1 e nell'art. 109 comma 1 del Codice Commerciale.

b) In caso della riduzione del capitale sociale si procede con il modo stabilito nell'art. 146 a l'art. 147 del Codice Commerciale.

c) Gli effetti della riduzione del capitale sociale sono validi al giorno dell'iscrizione del suo nuovo importo al Registro delle Imprese.

Art. 13. In caso in cui nella società entrasse un altro o più soci sarà stipulato il contratto sociale.

Art. 14. Abolizione e liquidazione della società.

1) La società viene abolita:

a) al giorno indicato nella delibera dell'assemblea relativa all'abolizione della società, altrimenti al giorno in cui la delibera è stata accettata, se l'abolizione della società avvenisse con liquidazione,

b) al giorno riportato nella delibera del tribunale relativa all'abolizione della società, altrimenti al giorno in cui tale delibera entra in vigore,

c) al giorno indicato nella delibera dell'assemblea se l'abolizione avvenisse in conseguenza della fusione, del passaggio del patrimonio sul socio oppure in conseguenza della scissione, altrimenti al giorno in cui tale delibera sia stata accettata,

d) con l'abolizione del fallimento dopo esser stato adempito il piano della delibera oppure con abolizione del fallimento per i motivi che il patrimonio del fallito non è sufficiente.

2) In caso dell'abolizione della società con liquidazione gli organi della società procedono secondo le rispettive disposizioni del Codice Commerciale disciplinanti la liquidazione.

3) Se all'abolizione della società è legata la liquidazione, il socio ha diritto alla quota di saldo risultante dalla liquidazione (cioè il saldo di liquidazione).

Art. 15. Conclusione. I rapporti giuridici non disciplinati espressamente dal Contratto Sociale sono disciplinati dalle norme giuridiche riportate nel Codice Commerciale.

Sixth resolution:

The general meeting decides to fix the number of managers of the Company at one (1) and to appoint as manager of the Company without expiry dates: Mrs Lidia Enrichetta Cena, born on 15.1.1937, residing at Corso Vittorio Emanuele II n. 72, Torino (Italia).

Seven resolution:

The general meeting decides to appoint SGBT (Société Generale Bank & Trust) Luxembourg, in order to collect all the notifications issued by the Tax Authorities of the Grand- Duchy of Luxembourg and addressed to the Company.

Eight resolution:

The general meeting decides to appoint and authorise the Law office Bianchi & Partners S.r.o. to represent the Company in all matters in relation to the process of the transfer of seat of Company in the Czech Republic.

Ninth resolution:

The general meeting decides to enact that the shareholders of the Company after the transfer in the Czech Republic will be the following:

- Simon fiduciaria Spa, prenamed.
- Nomen fiduciaria Srl, prenamed.

Tenth resolution

The general meeting decides that the present transfer of the registered office and each of the above resolutions are taken under the condition precedent of the holding of a general meeting of the Company's shareholders in Czech Republic and of its temporary registration in the Companies' Registrar in Czech Republic.

For the strike off of the Company from the trade and companies registrar in Luxembourg and the deposits to be made, all capacities are conferred to the carrier/bearer of a forwarding of present.

Expenses

The costs, expenses, remuneration or charges in any form whatsoever which shall borne by the Company as a result of the present deed are estimated at EUR 2,000 (two thousand Euros).

Proxy

The appearing person, acting in her hereabove capacities, and in the common interest of all the parties, does hereby power to any employees of the law firm of the undersigned notary, acting individually, in order to enact and sign any deed rectifying the present deed.

Whereof the present deed was drawn up in Senningerberg, on the day named at the beginning of this document.

The undersigned notary who speaks and understands English, states herewith that the present deed is worded in English, followed by a French version; on request of the appearing persons represented as stated hereabove and in case of divergences between the English and the French text, the French version will be prevailing.

The document having been read to the attorney in fact of the persons appearing, known to the notary by name, first name, civil status and residence, they signed together with the notary the present deed.

Signé; Sophie Mathot, Sandrine Antonelli, Paul Bettingen.

Enregistré à Luxembourg, A.C., le 02 janvier 2013. LAC / 2013 / 222. Reçu 75.-€.

Le Receveur (signé): Irène Thill.

Pour copie conforme, délivrée à la société aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Senningerberg, le 18 janvier 2013.

Référence de publication: 2013010532/728.

(130011478) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 janvier 2013.

Centaur Luxco S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 130.884.600,00.

Siège social: L-5365 Munsbach, 9, rue Gabriel Lippmann.

R.C.S. Luxembourg B 116.538.

In the year two thousand and twelve, on the third day of December,

Before Maître Joseph Elvinger, notary public, residing in Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg, undersigned.

There appeared:

Mrs. Flora Gibert, private employee, in his/her capacity as special proxyholder of the relevant shareholders of Centaur Luxco S.à r.l. a private limited liability company, having its registered office at 9, rue Gabriel Lippmann, L-5365 Munsbach, (Grand Duchy of Luxembourg), registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 116.538 (the "Company");

by virtue of proxies given under private seal, which, initialled "ne varietur" by the appearing person and the undersigned notary are attached to the below mentioned notarial deed number 46903 enacted on 23 March 2007 by the undersigned notary.

The appearing party, representing the shareholders of the Company as stated above, has requested the undersigned notary to record the following:

The Company has been incorporated pursuant to a deed of the notary Maître Paul Bettingen, residing in Niederanven, Grand-Duchy of Luxembourg, on 9 May 2006, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (the "Memorial") number 411, dated 21 July 2006, page 66716.

Pursuant to an extraordinary shareholders' meeting dated 23 March 2007, held before notary Maître Joseph Elvinger, prenamed and registered with Luxembourg A.C. on 30 March 2007, Relation: LAC/2007/3617 registered with the Registre de Commerce et des Sociétés on 3 September 2007, registration number L070117430 completed or amended with registration number L070156946 and L070156946, and published in the Mémorial number 2147, dated 29 September 2007, page 103010 (the "Minutes"), the OB Partnership, an English unlimited liability partnership governed by the Partnership Act 1890 and having its principal place of business at No. 1 Park Lane, Hemel Hempstead, Hertfordshire HP2 4YL, England, became a shareholder of the Company ("OB Partnership").

Such an unlimited liability partnership governed by the Partnership Act 1890 has no separate legal personality, and cannot hold shares in its own name. Consequently, the shares in the Company, erroneously indicated as held by the OB Partnership, were at all times intended to be held by any one of the partners acting as a partner for and on behalf of the OB Partnership.

It is hereby requested that all shares registered from time to time in the name of the OB Partnership shall instead be registered in the name of David Charles Russell Allen as partner for and on behalf of the OB Partnership.

First resolution

It is resolved to request the notary to acknowledge that there was an error in the Minutes and consequently to amend the English and French version of the Minutes (first resolution, subscription and payment) as follows:

"2,346 (two thousand three hundred and forty-six) Company "A" Ordinary Shares, 140,732 (one hundred forty thousand seven hundred and thirty-two) Company "C" Ordinary Shares, 114,754 (one hundred fourteen thousand seven hundred fifty-four) Company "D2" Ordinary Shares, 114,754 (one hundred fourteen thousand seven hundred fifty-four) Company "E2" Ordinary Shares, 114,754 (one hundred fourteen thousand seven hundred fifty-four) Company "F2" Ordinary Shares, 114,754 (one hundred fourteen thousand seven hundred fifty-four) Company "G2" Ordinary Shares, 114,754 (one hundred fourteen thousand seven hundred fifty-four) Company "H2" Ordinary Shares and 114,754 (one hundred fourteen thousand seven hundred fifty-four) Company "I2", 81,168,397 (eighty one million one hundred sixty eight thousand three hundred ninety-seven) Company Preference Shares by David Charles Russell Allen as partner for and on behalf of the OB Partnership."

Second resolution

As a consequence of the above, it is resolved that all shares registered from time to time in the name of the OB Partnership be registered in the name of David Charles Russell Allen as partner for and on behalf of the OB Partnership.

Third resolution

As a consequence of the above, it is resolved to ratify all subsequent resolutions taken by the shareholders of the Company (including David Charles Russell Allen as partner for and on behalf of the OB Partnership), at any subsequent shareholders' meeting of the Company, whether in front of a notary or privately held.

Costs

The expenses, costs, remunerations or charges in any form whatsoever which shall be borne by the Company as a result of the present deed are estimated at approximately three hundred euros (EUR 300.-).

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that the present deed is written in English, followed by a French version; at the request of the same appearing person, and in case of divergences between the English and the French texts, the English version will prevail.

Whereof the present deed is drawn up in Luxembourg on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the person appearing, known to the notary by his name, first name, civil status and residence, said person appearing signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction française du texte qui précède

L'an deux mille douze, le trois décembre,

Par-devant Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, soussigné,

A comparu:

Madame Flora Gibert dans sa qualité de mandataire spécial des associés concernés de Centaur Luxco S.à r.l., une société à responsabilité limitée luxembourgeoise, ayant son siège social au 9, rue Gabriel Lippmann, L-5365 Munsbach (Grand-Duché de Luxembourg), immatriculée auprès du Registre du Commerce et des Sociétés sous le numéro B 116.538 (la "Société");

en vertu de procurations délivrées sous seing privé, lesquelles, sont annexées à l'acte notarié numéro 46903, tel que décrit ci-après, reçu par le notaire soussigné en date du 23 mars 2007.

La partie comparante, représentant les associés de la Société comme indiquée ci-avant, a requis le notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

La Société a été constituée par un acte de Maître Paul Bettingen, notaire, résidant à Niederanven, Grand-Duché de Luxembourg, en date du 9 mai 2006, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (le "Mémorial") numéro 411 en date du 21 juillet 2006, page 66716.

Conformément à une assemblée extraordinaire des associés en date du 23 mars 2007, qui s'est tenue devant le notaire soussigné et enregistré à Luxembourg A.C. le 30 mars 2007, Relation: LAC/2007/3617 déposé au Registre de Commerce et des Sociétés le 3 septembre 2007, sous la référence L070117430 complété ou modifié par les depots référencés L070156946 et L070156946, et dont le procès verbal fut publié au Mémorial numéro 2147 en date du 29 septembre 2007, page 103010 (le "Procès Verbal"), OB Partnership, un partenariat à responsabilité illimitée de droit anglais, régi par le Partnership Act 1890 et ayant son établissement principal au No.1 Park Lane, Hemel Hempstead, Hertfordshire HP2 4YL, Angleterre, est devenu associé de la Société ("OB Partnership").

Un tel partenariat à responsabilité illimitée régi par le Partnership Act 1890 n'a pas de personnalité juridique distincte, et ne peut détenir des parts sociales en son nom propre. Par conséquent, les parts sociales de la Société, indiquées par erreur comme étant détenues par OB Partnership, étaient à tout moment destinées à être détenues par un des partenaires agissant en tant que partenaire au nom et pour le compte de OB Partnership. Par la présente, il est demandé que toutes les parts sociales enregistrées le cas échéant au nom de OB Partnership devront plutôt être enregistrées au nom de David Charles Russell Allen en tant que partenaire agissant au nom et pour le compte de OB Partnership.

Première résolution

Il est décidé de demander au notaire de reconnaître qu'il y avait une erreur dans le Procès Verbal et par conséquent de modifier la version anglaise et française du Procès Verbal (première résolution, souscription et paiement) comme suit:

"2.346 (deux mille trois cent quarante six) Parts Sociales Ordinaires de Catégorie "A", 140.732 (cent quarante mille sept cent trente-deux) Parts Sociales Ordinaires de Catégorie "C", 114.754 (cent quatorze mille sept cent cinquante-quatre) Parts Sociales Ordinaires de Catégorie "D2", 114.754 (cent quatorze mille sept cent cinquante-quatre) Parts Sociales Ordinaires de Catégorie "E2", 114.754 (cent quatorze mille sept cent cinquante-quatre) Parts Sociales Ordinaires de Catégorie "F2", 114.754 (cent quatorze mille sept cent cinquante-quatre) Parts Sociales Ordinaires de Catégorie "G2", 114.754 (cent quatorze mille sept cent cinquante-quatre) Parts Sociales Ordinaires de Catégorie "H2", 114.754 (cent quatorze mille sept cent cinquante-quatre) Parts Sociales Ordinaires de Catégorie "I2", 81.168.397 (quatre-vingt-un millions cent soixante-huit mille trois cent quatre-vingt-dix-sept) Parts Sociales Préférentielles par David Charles Russell Allen en tant que partenaire agissant au nom et pour le compte de OB Partnership."

Deuxième résolution

En conséquence de ce qui précède, il est décidé que toutes les parts sociales enregistrées le cas échéant au nom de OB Partnership soient enregistrées au nom de David Charles Russell Allen en tant que partenaire agissant au nom et pour le compte de OB Partnership.

Troisième résolution

En conséquence de ce qui précède, il est décidé de ratifier toutes les résolutions ultérieures prises par les associés de la Société (y compris David Charles Russell Allen en tant que partenaire agissant au nom et pour le compte de OB Partnership), à toute assemblée générale des associés de la Société ultérieure, que ce soit devant un notaire ou sous seing privé.

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société, ou qui sont mis à sa charge en raison des présentes, est évalué à trois cents Euro (EUR 300,-).

Le notaire instrumentant qui comprend et parle la langue anglaise, déclare que le présent acte est établi en langue anglaise, suivi d'une version française; à la requête de la même partie comparante, et qu'en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise fera foi.

Dont acte, fait et passé, à la date mentionnée en tête des présentes à Luxembourg. Le document a été lu au mandataire du comparant, connu du notaire par son nom, prénom, état civil et domicile, lequel mandataire du comparant a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: F.GIBERT, J.ELVINGER.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils le 05 décembre 2012. Relation: LAC/2012/57712. Reçu douze euros (EUR 12,-).

Le Receveur (signé): I.THILL

Référence de publication: 2012161527/125.

(120213822) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 décembre 2012.

Etoile Prime S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1475 Luxembourg, 37, rue du Saint-Esprit.

R.C.S. Luxembourg B 173.353.

—
STATUTES

In the year two thousand and twelve, on the sixth of November.

Before us Maître Francis Kessler, notary residing in Esch-sur-Alzette, Grand Duchy of Luxembourg,

THERE APPEARED:

Etoile Unie S.à r.l., a private limited liability company ("société à responsabilité limitée"), having its registered office at 37, rue du Saint-Esprit, L-1475 Luxembourg, with a share capital of twelve thousand five hundred Euro (EUR 12,500.-) and in process of registration with the Luxembourg Register of Commerce and Companies ("Registre de Commerce et des Sociétés") ("Etoile Unie").

here represented by Ms. Sofia Da Chao Conde, Lawyer, professionally residing in 5, rue Zénon Bernard, L-4030 Esch-sur-Alzette, Grand Duchy of Luxembourg, by virtue of a proxy given under private seal.

The said proxy, signed ne varietur by the appearing party and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed for the purpose of registration.

Such appearing party, represented as stated here-above, has requested the undersigned notary to state as follows the articles of association of a private limited liability company ("société à responsabilité limitée"):

Chapter I. Form, Name, Registered office, Object, Duration

Art. 1. Form - Corporate Name. There is formed a private limited liability company under the name of "Etoile Prime S.à r.l.", which will be governed by the laws pertaining to such an entity (hereafter the "Company"), and in particular by the law of August 10th, 1915 on commercial companies as amended (hereafter the "Law"), as well as by the present articles of incorporation (hereafter the "Articles").

Art. 2. Registered Office.

2.1. The registered office of the Company is established in Luxembourg. It may be transferred to any other place in the Grand-Duchy of Luxembourg by means of a resolution of an extraordinary general meeting of its Shareholders deliberating in the manner provided for amendments to the Articles. However, the Manager of the Company is authorised to transfer the registered office of the Company within the City of Luxembourg.

2.2. Should a situation arise or be deemed imminent, whether military, political, economic or social, which would prevent the normal activity at the registered office of the Company, the registered office of the Company may be temporarily transferred abroad until such time as the situation becomes normalized; such temporary measures will not have any effect on this Company's nationality, which, notwithstanding this temporary transfer of the registered office, will remain a Luxembourg Company. The decision as to the transfer abroad of the registered office will be made by the Manager.

Art. 3. Object.

3.1. The object of the Company is (i) the holding of participations, whether direct or indirect through directly or indirectly owned subsidiaries, in any form whatsoever, in Luxembourg and foreign companies, the acquisition by purchase, subscription, or in any other manner as well as the transfer by sale, exchange or otherwise, of stocks, bonds, debentures, notes, and other securities of any kind, equity or debt instruments (convertible or not) of any kind (including but not limited to synthetic securities), and (ii) the ownership, administration, development and management of its portfolio. The Company may also hold interests in partnerships.

3.2. The Company may borrow in any form and proceed to the issue of bonds, debentures as well as any other type of equity or debt instruments (convertible or not, preferential or not, redeemable or not).

3.3. In a general fashion it may grant, directly or indirectly, assistance to affiliated or group companies (including but not limited to the granting of any type of loan), take any controlling and/or supervisory measures and carry out any operation, which it may deem useful in the accomplishment and development of its purposes.

3.4. In particular the Company may enter into any guarantee, pledge or any other form of security, whether by personal covenant or by mortgage or charge upon all or part of the property assets (present or future) of the undertaking or by all or any of such methods, for the performance of any contracts or obligations of the Company and of any of its affiliated or group companies, or any director, manager or other agent of the Company or any of its affiliated or group companies, within the limits of any applicable law provision.

3.5. The Company may enter into any kind of credit derivative agreements, including but not limited to any type of swap agreements such as swap agreement under which the Company may provide credit protection to swap counterparty, any interest and/or currency exchange agreements and other financial derivative agreements.

3.6. The Company may further carry out any commercial, industrial or financial operations, as well as any transactions on real estate (including the acquisition and/or development) or on movable property. In addition, the Company may act as general partner of any of its subsidiaries and take all necessary or useful actions on their behalf if so required by the law applicable to such subsidiaries.

Art. 4. Duration. The Company is incorporated for an unlimited period.

Chapter II. Capital, Shares

Art. 5. Capital. The Company's share capital is fixed at twelve thousand five hundred Euro (EUR 12,500.-) represented by twelve thousand five hundred (12,500) shares in registered form with a par value of one Euro (EUR 1.-) each (hereafter referred to as the "Shares"), all subscribed and fully paid-up. The holders of the Shares are together referred to as the "Shareholders". In case all the Shares are held by one shareholder, it shall be referred to as the "Sole Shareholder".

Art. 6. Shares. The Shares shall be in registered form.

The Company may repurchase its Shares under due observance of the provisions of the Law.

Art. 7. Change to share capital. The share capital of the Company may be increased or reduced in one or several times by a resolution of the Sole Shareholder or, as the case may be, by the general meeting of Shareholders, adopted in the manner required for the amendment of the Articles.

Art. 8. Share Premium Reserve. The Shares may be issued with or without share premium. For the purpose of these Articles, "Issue Price" for any given Share means the subscription price paid for such Share including its nominal value and any possible share premium (the "Share Premium"). Unless totally or partially allocated to the legal reserve, the share premium paid on any Share shall be transferred to a premium account (the "Share Premium Reserve") which, unless otherwise decided by the Shareholders from time to time, constitute a sum available for distribution of dividends or liquidation boni or for the payment of any redemption price or any other form of distribution on the Shares. The Share Premium Reserve can be distributed or repaid from time to time upon decision of the Manager. Unless otherwise decided by the Shareholders, the Share Premium shall remain attached to the Shares issued subject to such Share Premium.

Art. 9. Indivisibility. Towards the Company, the Shares are indivisible, since only one owner is admitted per Share. Joint co-owners have to appoint a sole person as their representative towards the Company.

Art. 10. Transfer of shares.

10.1. In case of a Sole Shareholder, the Shares held by the Sole Shareholder are freely transferable to third parties.

10.2. In case of plurality of Shareholders, the transfer of Shares between Shareholders is free and to non-Shareholders is subject to the prior approval of the general meeting of Shareholders representing at least three quarters of the share capital of the Company.

10.3. A Shareholders' register will be kept at the registered office of the Company in accordance with the provisions of the Law and may be examined by each Shareholder who so requests.

Chapter III. Management

Art. 11. General.

11.1. The Company shall be managed by a Manager (the "Manager"), who needs not to be Shareholder.

11.2. The Manager shall be appointed by a decision of the general meeting of Shareholders adopted in compliance with Articles 18 to 20.

11.3. The Manager shall be appointed for an unlimited period and shall hold office until his successor is elected.

11.4. The Manager may be removed with or without cause and replaced at any time by resolution adopted by the Shareholders.

11.5. The Company shall reimburse the Manager for reasonable expenses incurred in the carrying out of his office, including reasonable travel and living expenses incurred for attending meetings on the Manager.

Art. 12. Procedures of Meeting. The Manager may choose a secretary, who need not be a Manager and who shall be responsible for keeping the minutes of the meetings of the Manager and of the Shareholders.

Art. 13. Minutes of meetings of the Manager. The resolutions of the Manager shall be recorded in the minutes, to be signed by the Manager.

Art. 14. Powers of the Manager. The Manager will have all powers to act in the name of the Company in all circumstances and to carry out and approve all acts and operations consistent with the Company's objects. All powers not expressly reserved by Law or by the Articles to the general meeting of Shareholders fall within the competence of the Manager.

Art. 15. Delegation.

15.1. The Manager may delegate his powers for specific tasks to one or more ad hoc agents.

15.2. The Manager will determine any such agent's responsibilities and remuneration (if any), the duration of the period of representation and any other relevant conditions of his agency.

Art. 16. Binding signature. The Company shall be bound by the sole signature of the Manager or by the single or joint signature of any person to whom such signatory power shall have been delegated by the Manager.

Art. 17. Liability of the Manager.

17.1. The Manager does not contract in his function any personal obligation concerning the commitments regularly taken by him in the name of the Company; as a corporate representative he is only responsible for the execution of his mandate.

17.2. The Company shall indemnify the Manager and his heirs, executors and administrators, against expenses, damages, compensation and costs reasonably incurred by him in connection with any action, suit or proceeding to which he may be made a party by reason of his being or having been a Manager, or, at the request of the Company, of any other company of which the Company is a shareholder or creditor and by which he is not entitled to be indemnified, except in relation to matters as to which a court shall finally adjudge in such action, suit or proceeding that he is liable for gross negligence or misconduct; in the event of an out-of-court settlement or any procedure where a court is not involved, indemnification shall be provided only in connection with such matters covered by the out-of-court settlement or any other form of mutual agreement, and only to the extent the Company is advised by its legal counsel that the person to be indemnified did not commit any gross negligence or misconduct. The foregoing right of indemnification shall not exclude other rights to which he may be entitled.

Chapter IV. General meeting of shareholder(s)**Art. 18. Powers of the general meeting of Shareholder(s) - Votes.**

18.1. The general meeting of the Shareholders is authorised, in particular, to amend the Articles, to change the nationality of the Company and to increase the commitments of the Shareholders.

18.2. Each Shareholder may take part in collective decisions irrespectively of the number of Shares which he owns. Each Shareholder has voting rights commensurate with his shareholding.

18.3. In case of one Shareholder owning all the Shares, it assumes all powers conferred to the general meeting of Shareholders and its decisions are recorded in minutes or drawn-up in writing.

Art. 19. Holding of General Meetings.

19.1. General meetings of the Shareholders are convened by the Manager. Such meetings must be convened if Shareholders representing more than fifty per cent of the Company's capital so require.

19.2. The holding of general meetings shall not be obligatory where the number of Shareholders does not exceed twenty-five. In such case, each Shareholder shall receive the precise wording of the text of the resolutions or decisions to be adopted and shall give his vote in writing.

19.3. Whatever the number of Shareholders, the balance sheet and profit and loss account shall be submitted to the Shareholders for approval who also shall vote specifically as to whether discharge is to be given to the Manager.

Art. 20. Quorum and Majorities.

20.1. Subject to Articles 20.2 to 20.4, collective decisions are only validly taken insofar as Shareholders owning more than half of the share capital adopt them. If that figure is not reached at the first meeting or first written consultation, the Shareholders shall be convened or consulted a second time, by registered letter and, subject to Articles 20.2 to 20.4, decisions shall be adopted by a majority of the votes cast, regardless of the portion of capital represented.

20.2. Resolutions to alter the Articles may only be adopted by the majority in number of the Shareholders owning at least three-quarters of the Company's share capital.

20.3. However, the nationality of the Company may be changed and the commitments of its Shareholders may be increased only with the unanimous consent of all the Shareholders and in compliance with any other legal requirement.

Chapter V. Business year**Art. 21. Financial year.**

21.1. The Company's financial year starts on the 1st of January and ends on the 31st of December of each year.

21.2. At the end of each financial year, the Company's accounts are established by the Manager and the Manager prepares an inventory including an indication of the value of the Company's assets and liabilities.

21.3. Each Shareholder may inspect the above inventory and balance sheet at the Company's registered office.

Art. 22. Appropriation of profits.

22.1. Legal Reserve

From the annual net profits of the Company, five per cent (5%) shall be allocated to the reserve required by Law. This allocation shall cease to be required as soon and as long as such surplus reserve amounts to ten per cent (10%) of the subscribed capital of the Company.

22.2. Available Profit

Each Share is entitled to the payment of dividend to the extent the Company has sufficient sums available for distribution which include amongst others the profit at the end of each business year (or, in the case of interim dividends, at the end of the period ending immediately before the decision to pay such dividends) plus any profits carried forward and any amounts drawn from reserves which are available for that purpose (therefore, including any Share Premium Reserve) less any loss carried forward and sums to be placed to reserve in accordance with the Law or the Articles.

22.3. Dividends

22.3.1. Distribution of annual dividend

At the end of each financial year and following the approval of the annual accounts by the Shareholders in compliance with the Law, the Shareholders may decide to distribute an annual dividend in accordance with the Law.

22.3.2. Distribution of interim dividend

Interim dividends may be distributed by the Manager in accordance with the Law and provided that the Manager has previously taken every measure necessary in order to ascertain the existence of distributable profit within the meaning of the Law.

22.3.3. Distribution out of reserves and/or profits carried forward

In addition to the annual dividend, the Shareholders can decide at any time during the financial year to distribute all or part of the reserves available for distribution and/or profits carried forward as shown in the last financial accounts which have been approved by the Shareholders, to the extent such reserves have not been reduced by any loss carried forward and/or realized since the last financial year for which such annual accounts have been approved. For the avoidance of doubt, the Shareholders are authorized to distribute all or part of the reserves available for distribution and/or profits carried forward even if the annual accounts of the last year that has closed have not been already approved subject to (i) the annual accounts for the preceding year having been approved and (ii) interim financial statements having been provided to the Shareholders in order to ascertain the existence of distributable reserves and profits carried forward.

22.3.4. Distribution in kind

The Manager may decide, subject to the consent of each Shareholder, to proceed with a distribution in kind in lieu of cash. In such a case, the distribution in kind shall be at the value attributable to such assets. If such assets are subject to restrictions on any such distribution or any subsequent transfer (including, for the avoidance of doubt, any legal, dealing and/or contractual restrictions), the Manager will take into account such restrictions in determining the value of the assets distributed.

Chapter VI. Liquidation

Art. 23. Causes of Dissolution. The Company shall not be dissolved by reason of the death, suspension of civil rights, insolvency or bankruptcy of the Sole Shareholder or of one of the Shareholders.

Art. 24. Liquidation.

24.1. The Company may be dissolved at any time by a resolution of the Shareholders adopted in compliance with Article 20.

24.2. In the event of dissolution of the Company, liquidation shall be carried out by one or several liquidators named by the meeting of Shareholders affecting such dissolution and which shall determine their powers and their compensation.

Chapter VII. Applicable law

Art. 25. Applicable law. Reference is made to the provisions of the Law for all matters for which no specific provision is made in these Articles.

Transitory provision

The first financial year shall begin on the date of this deed and shall end on 31 December 2013.

Subscription - Payment

Thereupon, Etoile Unie, pre-named and represented as stated here above, declares to have subscribed and to have fully paid up twelve thousand five hundred (12,500) shares by contribution in cash, so that the amount of twelve thousand five hundred Euro (EUR 12,500.-) is at the disposal of the Company, as has been proved to the undersigned notary, who expressly acknowledges it.

Resolutions of the sole shareholder

Immediately after the incorporation of the Company, the Sole Shareholder, representing the entirety of the subscribed share capital has passed the following resolutions:

1. The following person is appointed as Manager of the Company for an indefinite period:

- Mr. Charles Roemers, Attorney-at-Law, born on 15 March 1965 in Moresnet (Belgium), with professional address at 37, rue du Saint-Esprit, L-1475 Luxembourg (Grand Duchy of Luxembourg).

2. The registered office of the Company is established at 37, rue du Saint-Esprit, L-1475 Luxembourg (Grand Duchy of Luxembourg).

There being no further business, the meeting is closed.

Estimate of costs

The amount of expenses, costs, remunerations or charges of any form whatsoever which shall be borne by the Company or are charged to the Company as a result of this extraordinary general meeting is estimated at approximately one thousand five hundred euro (EUR 1,500.-).

Statement

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that at the request of the appearing party, the present deed is worded in English, followed by a French version, and in case of discrepancies between the English version and the French version, the English version will be prevailing.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Esch-sur-Alzette, Grand Duchy of Luxembourg, on the day named at the beginning of the deed.

The document having been read to the proxyholder of the appearing party, the proxyholder signed together with us, the notary, the present original deed.

French translation

L'an deux mille douze, le six novembre.

Par devant Maître Francis Kessler, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette, Grand-Duché de Luxembourg,

A COMPARU:

Etoile Unie S.à r.l., une société à responsabilité limitée, ayant son siège social au 37, rue du Saint-Esprit, L-1475 Luxembourg, avec un capital social de douze mille cinq cents Euros (EUR 12,500.-) et en cours d'enregistrement auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg ("Etoile Unie").

Ici représenté par Sofia Da Chao Conde, juriste, résidant professionnellement au 5, rue Zénon Bernard, L-4030 Esch-sur-Alzette, Grand-Duché de Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé.

Ladite procuration, signée ne varietur par la partie comparante et par le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

La partie comparante, représentée comme dit ci-dessus, a requis le notaire instrumentant de dresser les statuts d'une société à responsabilité limitée comme suit:

Chapitre I^{er} . Forme, Dénomination, Siège social, Objet, Durée

Art. 1^{er} . Forme, Dénomination sociale. Il est ici formé une société à responsabilité limitée sous la dénomination de "Etoile Prime S.à r.l.", qui sera régie par les lois se rapportant à une telle société (la "Société"), et en particulier par la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle qu'amendée (la "Loi") ainsi que par les statuts (les "Statuts").

Art. 2. Siège social.

2.1. Le siège social de la Société est établi à Luxembourg. Le siège social pourra être transféré à tout autre endroit au Grand-Duché de Luxembourg par une résolution de l'assemblée extraordinaire des Associés délibérant tel que prévu pour la modification des Statuts. Toutefois, le Gérant de la Société est autorisé à transférer le siège social de la Société à l'intérieur de la ville de Luxembourg.

2.2. Lorsque des événements extraordinaires d'ordre militaire, politique, économique ou social se sont produits ou sont imminents, de nature à compromettre l'activité normale au siège social de la Société, le siège social pourra être transféré provisoirement à l'étranger jusqu'au moment où les circonstances seront redevenues complètement normales; de telles mesures temporaires ne changent en rien la nationalité de la Société, qui restera luxembourgeoise malgré le transfert temporaire de son siège statutaire. La décision de transférer à l'étranger le siège social sera prise par le Gérant.

Art. 3. Objet.

3.1. L'objet de la Société est (i) la détention de participations, quelle soit directe ou indirecte à travers ses filiales directes ou indirectes, sous quelque forme que ce soit, dans des sociétés Luxembourgeoises ou étrangères, l'acquisition par l'achat, la souscription ou de toute autre manière, ainsi que le transfert par vente, échange ou autre, d'actions, d'obligations, de reconnaissances de dettes, notes ou autres titres de quelque forme que ce soit, de capital ou d'instruments de dettes (convertibles ou non) de quelque forme que ce soit (incluant sans limitation des titres synthétiques), et (ii) la propriété, l'administration, le développement et la gestion de son portefeuille. La Société peut en outre prendre des participations dans des sociétés de personnes.

3.2. La Société peut emprunter sous toutes les formes et procéder à l'émission d'obligations, de reconnaissances de dettes ainsi que tous autres instruments de dette (convertible ou non, préférentielle ou non, rachetable ou non).

3.3. D'une façon générale, elle peut accorder une assistance directe ou indirecte aux sociétés affiliées ou aux sociétés du groupe (incluant notamment l'octroi de tout type de prêt), prendre toutes mesures de contrôle et/ou de supervision et accomplir toute opération qui pourrait être utile à l'accomplissement et au développement de son objet.

3.4. En particulier, la Société peut conclure tout contrat de garantie, de gage ou toutes autres formes de sûretés, que ce soit par engagement personnel ou par hypothèque ou charge sur tout ou partie des actifs (présents ou futurs) de l'entreprise, ou par toutes ou l'une de ces méthodes, en vue de l'exécution de tous contrats ou obligations de la Société ou de toutes sociétés du groupe ou de tous administrateurs, gérants ou autres mandataires de la Société ou de toutes sociétés du groupe dans les limites de la loi luxembourgeoise.

3.5. La Société peut conclure toute sorte de contrats de crédit dérivé, incluant sans limitation tout type de contrats d'échange tel qu'un contrat d'échange par lequel la Société pourra fournir une protection de crédit sur la contrepartie à échanger, tout intérêt et/ou contrats d'échange de devises et autres contrats financiers dérivés.

3.6. La Société peut en outre effectuer toute opération commerciale, industrielle ou financière, ainsi que toute transaction sur des biens mobiliers ou immobiliers (incluant l'acquisition et/ou le développement). De plus, la Société peut agir en tant que gérant de ses filiales et adopter toutes les actions nécessaires ou utiles en leur nom s'il en est ainsi requis par la loi applicable à ces filiales.

Art. 4. Durée. La Société est constituée pour une durée illimitée.

Chapitre II. Capital - Parts sociales

Art. 5. Capital. Le capital social est fixé à douze mille cinq cents Euro (EUR 12.500,-), représenté par douze mille cinq cents (12.500) parts sociales sous forme nominative d'une valeur nominale d'un Euro (EUR 1,-) chacune (ci-après les «Parts Sociales»), toutes souscrites et entièrement libérées. Les détenteurs de Parts Sociales sont définis ci-après comme les «Associés». Au cas où toutes les Parts Sociales seraient détenues par un associé, il sera fait référence à l'«Associé Unique».

Art. 6. Parts Sociales. Les Parts Sociales seront nominatives.

La Société peut racheter ses propres Parts Sociales conformément aux dispositions de la Loi.

Art. 7. Modification du capital social. Le capital de la Société pourra être augmenté ou réduit en une ou plusieurs fois par résolution de l'Associé Unique ou, par décision de l'assemblée générale des Associés, adoptée telle que prévu pour la modification des Statuts.

Art. 8. Réserve Prime d'Emission. Les Parts Sociales pourront être émises avec ou sans prime d'émission. Pour les besoins des Statuts, le «Prix d'Emission» pour toute Part Sociale donnée signifie le prix de souscription payé pour cette Part Sociale incluant sa valeur nominale et toute prime d'émission (la «Prime d'Emission») éventuelle. Sauf à être totalement ou partiellement allouée à la réserve légale, la prime d'émission payée sur toute Part Sociale devra être transférée sur un compte prime (la «Réserve Prime d'Emission») qui, sauf décision contraire des Associés prise de temps à temps, constitue une somme disponible pour la distribution de dividendes ou boni de liquidation ou pour le paiement de tout prix de rachat ou toute autre forme de distribution sur les Parts Sociales. La Réserve Prime d'Emission peut être distribuée ou remboursée à tout moment sur décision du Gérant. Sauf à ce que les Associés en aient décidé autrement, la Prime d'Emission restera attachée aux Parts Sociales émises avec cette Prime d'Emission.

Art. 9. Indivisibilité. Envers la Société, les Parts Sociales sont indivisibles, puisque seul un propriétaire par Part Sociale est admis. Les copropriétaires doivent nommer une seule personne pour les représenter envers la Société.

Art. 10. Cession de parts sociales.

10.1. En cas d'Associé Unique, les Parts Sociales détenues par l'Associé Unique sont librement cessibles à des tiers.

10.2. En cas de pluralité d'Associés, la cession des Parts Sociales entre Associés est libre et à des non-Associés est soumise à l'approbation préalable de l'assemblée générale des Associés représentant au moins les trois quarts du capital social de la Société.

10.3. Un registre d'Associés sera conservé au siège social de la Société en conformité avec les dispositions de la Loi et pourra être consulté par chaque Associé qui le demande.

Chapitre III. Gérance

Art. 11. Général.

11.1. La Société est gérée par un Gérant (le «Gérant»), qui n'est pas nécessairement Associé.

11.2. Le Gérant sera nommé par une décision de l'assemblée générale des Associés adoptée en conformité avec les Articles 18 à 20.

11.3. Le Gérant sera nommé pour une durée illimitée et restent en fonction jusqu'à ce que son successeur soit nommé.

11.4. Le Gérant pourra être révoqué avec ou sans motif et remplacé à tout moment sur décision adoptée par les Associés.

11.5. La Société pourra rembourser au Gérant les dépenses raisonnables survenues lors de l'exécution de son mandat, y compris les dépenses raisonnables de voyage et de logement survenus lors de la participation à des réunions du Gérant.

Art. 12. Modalités procédurales du Gérant. Le Gérant pourra choisir un secrétaire qui n'a pas besoin d'être un Gérant et qui sera responsable de la tenue des procès-verbaux des réunions du Gérant et des Associés.

Art. 13. Procès-verbaux du Gérant. Les résolutions du Gérant seront constatées par des procès-verbaux, qui sont signés par le Gérant.

Art. 14. Pouvoirs du Gérant. Le Gérant est investi des pouvoirs les plus étendus pour agir au nom et pour le compte de la Société en toutes circonstances et pour effectuer tous les actes et opérations entrant dans l'objet social de la Société. Tous les pouvoirs qui ne sont pas expressément réservés par la Loi ou les Statuts à l'assemblée générale des Associés, tombent sous la compétence du Gérant.

Art. 15. Délégation.

15.1. Le Gérant peut déléguer ses pouvoirs à un ou plusieurs mandataires ad hoc pour des tâches déterminées.

15.2. Le Gérant détermine les responsabilités et la rémunération quelconques (s'il y en a) de tout mandataire, la durée de leurs mandats ainsi que toutes autres conditions de leur mandat.

Art. 16. Pouvoir de signature. La Société est engagée par la seule signature du Gérant ou par la signature unique ou conjointe de toute personne à laquelle un tel pouvoir de signature aura été délégué par le Gérant.

Art. 17. Responsabilité du Gérant.

17.1. Le Gérant ne contracte en raison de sa fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par lui au nom de la Société; en tant que mandataire social, il est seulement responsable pour l'exécution de son mandat.

17.2. La Société doit indemniser le Gérant et ses héritiers, exécutants et administrateurs, contre les dépenses, dommages, compensations et coûts raisonnablement supportés par lui en rapport avec toute action, procès ou poursuites dont il est partie en raison de sa personne ou en tant que Gérant, ou, à la demande de la Société, ou de toute autre société dont la Société est Associé ou créancier et pour lequel il n'est pas en droit d'être indemnisé, à l'exception des affaires pour lesquelles une court le juge dans le cadre d'une telle action, procès ou poursuites, responsable de négligence grave ou d'inconduite; dans le cadre d'un accord transactionnel ou de toute autre procédure où une court n'intervient pas, l'indemnisation doit être fournie uniquement en liaison avec ces affaires couvertes par cet accord transactionnel ou par toute autre forme d'accord entre les parties, et seulement dans la mesure où la Société se voit confirmer par son conseiller juridique que la personne qui doit être indemnisée n'a pas commis une négligence grave ou une inconduite. Le droit d'indemnisation n'exclut pas d'autres droits auxquels il pourrait avoir droit.

Chapitre IV. Assemblée général des associés

Art. 18. Pouvoirs des l'assemblée général des Associé(s) - Votes.

18.1. L'assemblée générale des Associés est autorisée, en particulier, à modifier les Statuts, à changer la nationalité de la Société et à augmenter les engagements des Associés.

18.2. Chaque Associé peut prendre part aux décisions collectives quel que soit le nombre de Parts Sociales qu'il détient. Chaque Associé possède un droit de vote en rapport avec le nombre des Parts Sociales détenues par lui.

18.3. En cas d'Associé unique détenant toutes les Parts Sociales, il exerce tous pouvoirs conférés à l'assemblée générale des Associés et ses décisions sont enregistrés dans des procès-verbaux ou retranscrit par écrit.

Art. 19. Tenue des Assemblées Générales.

19.1. Les Assemblées Générales des Associés sont convoquées par le Gérant. De telles assemblées doivent être convoquées si les Associés représentant plus que cinquante pour cent du capital social de la Société le requièrent.

19.2. La tenue des assemblées générale n'est pas obligatoire si le nombre des Associés n'excède pas vingt-cinq. Dans ce cas, chaque Associés reçoit le texte précis des résolutions ou décision à adopter et donne son vote par écrit.

19.3. Quel que soit le nombre d'Associés, le bilan et le compte de profits et pertes doivent être soumis pour approbation aux Associés qui doivent également voter spécifiquement sur la décharge à donner au Gérant.

Art. 20. Quorum et Majorités.

20.1. Sous réserve des Articles 20.2 à 20.4, les décisions collectives sont seulement valablement prises dans la mesure où les Associés détenant plus de la moitié du capital social les adoptent. Si ce nombre n'est pas atteint à la première réunion ou première consultation écrite, les Associés sont convoqués ou consultés une seconde fois, par lettre recommandée et, sous réserve des Articles 20.2 à 20.4, les décisions sont adoptées par une majorité de suffrages, par rapport à la portion de capital représenté.

20.2. Les résolutions modifiant les Statuts pourront seulement être adoptées à la majorité en nombre des associés détenant au moins les trois quart du capital social de la Société.

20.3. Toutefois, la nationalité de la Société pourra être modifiée et les engagements des ses Associés augmentés seulement à l'unanimité des Associés et conformément à toute autre exigence légale.

Chapitre V. Exercice social

Art. 21. Exercice social.

21.1. L'exercice social de la Société commence le 1^{er} janvier et se termine le 31 décembre de chaque année.

21.2. À la fin de chaque exercice social, les comptes de la Société sont établis par le Gérant et le Gérant dresse un inventaire indiquant toutes les valeurs des actifs et des passifs de la Société.

21.3. Chaque Associé pourra examiner l'inventaire susmentionné et le bilan au siège social de la Société.

Art. 22. Affectation des bénéfices.

22.1. Réserve légale

Du bénéfice net annuel de la Société, cinq pour cent (5%) seront alloués à la réserve requise par la Loi. Ces allocations cesseront d'être obligatoires dès que, et aussi longtemps que, cette réserve atteindra dix pour cent (10%) du capital social souscrit de la Société.

22.2. Bénéfice Disponible

Chaque Part Sociale donne droit au paiement de dividendes dans la mesure où la Société a suffisamment de sommes disponibles à distribuer incluant entre autres le bénéfice à la fin de chaque exercice social (ou, en cas de dividendes intérimaires, à la fin de la période se terminant immédiatement avant la décision de payer de tels dividendes) plus tous les bénéfices reportés et toutes les sommes tirées des réserves qui sont disponibles à ce titre (par conséquent, incluant la Réserve Prime d'Émission) moins les pertes reportées et les sommes à allouer à une réserve en conformité avec la Loi et les Statuts.

22.3. Dividendes

22.3.1. Distribution d'un dividende annuel

A la fin de chaque exercice social et suivant l'approbation des comptes annuels par les Associés en conformité avec la Loi, les Associés peuvent décider de distribuer un dividende annuel en conformité avec la Loi.

22.3.2. Distribution d'un dividende intérimaire

Des dividendes intérimaires pourront être distribués par le Gérant en conformité avec la Loi et à condition que le Gérant ait préalablement pris toute mesure nécessaire pour s'assurer de l'existence de bénéfice distribuable au sens de la Loi.

22.3.3. Distribution de réserves et de résultat reporté

En plus du dividende annuel, les Associés peuvent décider à tout moment durant l'exercice social de distribuer tout ou partie des réserves disponibles et/ou des résultats reportés telles que montrées dans les derniers comptes annuels qui ont été approuvés par les Associés en conformité avec la Loi, dans la mesure où ces réserves n'ont pas été réduits par les pertes reportées et/ou la perte réalisée depuis le dernier exercice social pour lequel de tels comptes annuels ont été approuvés. Afin d'éviter tout doute, il est précisé que les Associés ont le droit de procéder à une distribution de tout ou partie des réserves disponibles et/ou des résultats reportés alors même que les comptes annuels du dernier exercice clôturé n'ont pas encore été approuvés à condition que (i) les comptes annuels de l'exercice précédent ait été approuvés et que (ii) une situation intérimaire ait été fournie aux Associés afin de leur permettre de vérifier l'existence de réserves et de résultats reportés distribuables.

22.3.4. Distribution en nature

Le Gérant pourra décider, sous réserve du consentement de chaque Associé, de procéder à une distribution en nature au lieu de liquidités. Dans un tel cas, la distribution en nature devra être faite à la valeur attribuée à ces actifs. Si ces actifs sont soumis à des restrictions pour toute distribution ou toute cession subséquente (incluant, pour éviter tout doute, toutes restrictions légales et/ou contractuelles), le Gérant prendra en compte ces restrictions dans la détermination de la valeur des actifs distribués.

Chapitre VI. Liquidation

Art. 23. Causes de dissolution. La Société ne doit pas être dissoute pour cause de décès, suspension des droits civiques, insolvabilité ou faillite de l'Associé Unique ou d'un des Associés.

Art. 24. Liquidation.

24.1. La Société pourra être dissoute à tout moment en vertu d'une résolution des Associés prise dans les formes requises par l'Article 20.

24.2. En cas de dissolution de la Société, la liquidation sera effectuée par un ou plusieurs liquidateurs nommés par l'assemblée générale des Associés décidant la dissolution, laquelle déterminera en outre leurs pouvoirs et rémunérations.

Chapitre VII. Loi applicable

Art. 25. Loi applicable. Pour tous les points non réglés dans les Statuts, les parties se réfèrent et se soumettent à la Loi.

Disposition transitoire

La première année sociale débutera à la date du présent acte et se terminera au 31 décembre 2013.

Souscription - Libération

Ensuite, Etoile Unie, prénommée, déclare avoir souscrit et libéré les douze mille cinq cents (12.500) parts sociales du capital social au moyen d'un versement en espèces, de sorte que la somme de douze mille cinq cents Euro (EUR 12.500,-) est à la disposition de la Société, ce qui a été prouvé au notaire instrumentant, qui le reconnaît expressément.

Décisions de l'associé unique

Et aussitôt après la constitution de la Société, l'Associé Unique, représentant l'intégralité du capital social, a pris les résolutions suivantes:

1. La personne suivante est nommée comme Gérant de la Société pour une durée indéterminée:
- M. Charles Roemers, Avocat, né le 15 mars 1965 à Moresnet (Belgique), ayant son adresse professionnelle au 37, rue du Saint-Esprit, L-1475 Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg).
2. Le siège social de la Société est établi au 37, rue du Saint-Esprit, L-1475 Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg). Plus rien ne figurant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Estimation des frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à charge à raison de cette assemblée générale extraordinaire est estimé à environ mille cinq cents euros (EUR 1.500,-).

Déclaration

Le notaire instrumentant, qui comprend et parle l'anglais, constate que sur demande de la partie comparante, le présent acte est rédigé en langue anglaise, suivi d'une version française, et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Dont acte, fait et passé à Esch-sur-Alzette, Grand-Duché de Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire de la partie comparante, le mandataire a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: Conde, Kessler

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 14 novembre 2012. Relation: EAC/2012/15007. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €

Le Receveur (signé): Santioni A.

POUR EXPEDITION CONFORME.

Référence de publication: 2012161610/459.

(120213716) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 décembre 2012.

**bebo TechLeg S.A., Société Anonyme,
(anc. ProdeMa S.A.).**

Siège social: L-4440 Soleuvre, 125, rue d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 70.155.

L'an deux mille douze.

Le vingt-sept novembre.

Pardevant Maître Francis KESSELER, notaire de résidence à Esch/Alzette.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme PRODEMA S.A., avec siège social à L-4440 Soleuvre, 125, route d'Esch, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg section B numéro 7 0.155,

constituée aux termes d'un acte reçu par le notaire instrumentant en date du 08 juin 1999, publié au Mémorial C numéro 622 du 18 août 1999,

dont les statuts ont été modifiés aux termes d'un acte reçu par le notaire instrumentant, en date du 05 décembre 2000, publié au Mémorial C numéro 477 du 26 juin 2001.

La séance est ouverte à 11.15 heures sous la présidence de Monsieur Frank BERNARD, employé privé, demeurant à L-4440 Soleuvre, 125, rue d'Esch

Monsieur le Président désigne comme secrétaire Madame Sofia AFONSO-DA CHAO CONDE, employée privée, avec adresse professionnelle à Esch/Alzette, 5, rue Zénon Bernard.

L'assemblée appelle aux fonctions de scrutateur Mademoiselle Claudia ROUCKERT, employée privée, avec adresse professionnelle à Esch/Alzette, 5, rue Zénon Bernard.

Monsieur le Président expose ensuite:

1.- Qu'il résulte d'une liste de présence, dressée et certifiée exacte par les membres du bureau que sur les CENT VINGT-CINQ (125) ACTIONS sans désignation de valeur nominale, représentant l'intégralité du capital social de TRENTE MILLE NEUF CENT QUATRE-VINGT-SIX EUROS ET SOIXANTE-NEUF CENTS (30.986,69,-€), sont dûment représentées à la présente assemblée, qui en conséquence est régulièrement constituée et peut délibérer ainsi que décider valablement sur les points figurant à l'ordre du jour, ci-après reproduit, tous les membres de l'assemblée ayant consenti à se réunir sans autres formalités, après avoir eu connaissance de l'ordre du jour.

Ladite liste de présence dûment signée, restera annexée au présent procès-verbal, pour être soumise en même temps aux formalités de l'enregistrement.

2.- Que l'ordre du jour de la présente assemblée est conçu comme suit:

- a) Modification de la dénomination en "bebo TechLeg S.A."
- b) Modification afférente de l'article 1 des statuts
- c) Divers

Ensuite l'assemblée aborde l'ordre du jour et après en avoir délibéré, elle a pris à l'unanimité la résolution suivante:

Résolution unique

L'assemblée décide de modifier la dénomination de la société en bebo TechLeg S.A., de sorte que l'article premier (1^{er}) des statuts a dorénavant la teneur suivante:

Art. 1^{er}. Il existe une société anonyme sous la dénomination de: bebo TechLeg S.A.

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour et personne ne demandant la parole, Monsieur le Président lève la séance.

DONT ACTE, fait et passé à Esch/Alzette, en l'étude, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, ils ont signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: Bernard, Conde, Rouckert, Kessler.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 29 novembre 2012. Relation: EAC/2012/15857. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €

Le Receveur ff. (signé): M. Halsdorf.

POUR EXPEDITION CONFORME.

Référence de publication: 2012161240/50.

(120212647) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 décembre 2012.

Green Equity S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1470 Luxembourg, 70, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 154.516.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 17 décembre 2012.

Pour copie conforme

Pour la société

Maître Carlo WERSANDT

Notaire

Référence de publication: 2012164950/14.

(120217661) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 décembre 2012.

Suruna S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5447 Schwebsange, 10, route Nationale.

R.C.S. Luxembourg B 105.762.

Der Jahresabschluss vom 31.12.2011 wurde beim Handels- und Gesellschaftsregister von Luxemburg hinterlegt.

Zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2012167274/9.

(120220310) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 décembre 2012.
